



**cnav**

Chambre neuchâteloise  
d'agriculture et de viticulture

**2018**

**RAPPORT D'ACTIVITÉS**

**promotion  
professionnelle**



**et**

**RAPPORT SUR  
L'AGRICULTURE NEUCHÂTELOISE**

# Table des matières

<b>Mot du président.....</b>	<b>4</b>
<b>Président et collaborateurs CNAV à fin 2018.....</b>	<b>5</b>
<b>Président et collaborateurs Cofida SA à fin 2018.....</b>	<b>6</b>
<b>1. ORGANISATION.....</b>	<b>7</b>
1.1 Membres .....	7
1.2 Organes .....	9
1.3 Structure interne.....	11
<b>2. ACTIVITÉS.....</b>	<b>13</b>
2.1 Secteur promotion professionnelle .....	13
2.1.1 Thèmes principaux.....	14
2.1.1.1 Train d'ordonnances agricoles 2018.....	14
2.1.1.2 Augmentation temporaire du soutien pour le sucre .....	14
2.1.1.3 Politique agricole 2022+ .....	15
2.1.1.4 Deuxième étape de la révision de la LAT .....	16
2.1.1.5 Révision du guide d'estimation de la valeur de rendement agricole .....	16
2.1.1.6 Diverses initiatives populaires en lien avec l'agriculture .....	16
2.1.1.7 Formation de sentinelle pour la prévention au suicide.....	18
2.1.1.8 Premier concours du Gruyère AOP neuchâtelois .....	18
2.1.1.9 Visite d'entreprise formatrice .....	19
2.1.1.10 Sécheresse 2018 dérogations et recensements .....	19
2.1.1.11 Traitement des demandes de modifications SAU.....	20
2.1.1.12 Projet Start intégration.....	20
2.1.1.13 Gestion de la faune .....	20
2.1.2 Mandats et prestations.....	22
2.1.2.1 Cofida SA .....	22
2.1.2.2 Interprofession vitivinicole neuchâteloise (IVN) .....	23
2.1.2.3 Commission AOC.....	28
2.1.2.4 Association PI Région 3 Lacs.....	29
2.1.2.5 ANAPI.....	29
2.1.2.6 Marché de bétail .....	32
2.1.2.7 Anim'Halle .....	34
2.1.2.8 Abattoir régional des Ponts-de-Martel .....	34
2.1.2.9 Agriviva Neuchâtel.....	35
2.1.2.10 Communications de base .....	36

2.2	Secteur conseil & formation .....	38
2.2.1	Formation.....	38
2.2.1.1	Groupes de vulgarisation.....	38
2.2.1.2	Formation continue agricole neuchâteloise .....	39
2.2.1.3	Groupes AGRIDEA.....	40
2.2.1.4	Enseignement agricole .....	40
2.2.1.5	Cours interentreprises .....	41
2.2.1.6	Capa'Cit�.....	42
2.2.2	Gestion.....	43
2.2.3	Production biologique.....	44
2.2.4	Production v�g�tale et �cologie .....	44
2.2.4.1	Prestations �cologiques requises (PER) .....	44
2.2.4.2	Ordonnance surfaces de promotions de la biodiversit� .....	45
2.2.4.3	Volet qualit� 2.....	45
2.2.4.4	Volet r�seau .....	46
2.2.4.5	Jach�res florales .....	46
2.2.4.6	Projet Qualit� du Paysage.....	47
2.2.4.7	Gestion des estivages .....	47
2.2.5	Production animale .....	48
2.2.6	�conomie familiale et diversification .....	48
2.2.6.1	Cours de formation continue 2018/19, groupes de paysannes UPN .....	48
2.2.6.2	Diversification .....	48
2.3	Secteur Assurances .....	51
2.3.1	Fondation Agrisano .....	51
2.3.2	Caisse-maladie AGRISANO et Assurances AGRISANO SA .....	51
2.3.3	Assurance globale.....	52
2.3.4	D�pannage agricole .....	53
2.3.5	Agrisano Prevos.....	53
2.3.6	Emmental assurances.....	53
2.3.7	Assurance protection juridique "Agri-protect" et conseils juridiques.....	54
<b>3.</b>	<b>SITUATION DE L'AGRICULTURE NEUCH�TELOISE EN 2018 .....</b>	<b>55</b>
3.1	Structure agricole neuch�teloise.....	55
3.2	Comptes �conomiques de l'agriculture neuch�teloise.....	58
3.3	Commentaires par branches.....	61
3.3.1	Production laiti�re .....	61
3.3.2	Bilan agricole en quelques mots .....	62

## Mot du président

L'agriculture et la viticulture neuchâteloise subissent une pression toujours plus grande de la part des concitoyens qui demandent aux professionnels de la terre de produire selon des normes qui sont toujours plus strictes quant à la protection des végétaux, à la détention animale et à la protection des eaux. Il devient, dès lors, toujours plus difficile d'expliquer que nous ne sommes pas des pollueurs et que notre manière d'exploiter nos terres est en adéquation avec le respect de l'environnement. L'agriculture neuchâteloise est une agriculture de proximité plutôt extensive avec des normes cantonales plus restrictives que les normes fédérales en matière de protection des eaux. Les agriculteurs fermiers de la Ville de Neuchâtel se voient imposer des contraintes qui peuvent sembler facilement applicables pour le commun des mortels, mais qui ne tiennent pas compte des réalités financières et pratiques de la particularité de chaque exploitation.

On oublie que notre profession est soumise aux lois du marché et que le consommateur n'est pas toujours en concordance avec ses choix politiques. Le prix de la nourriture est un facteur primordial pour une grande partie des gens. Comment expliquer, sinon, que tant de Neuchâtelois vont faire leurs courses de l'autre côté de la frontière alors que la qualité de nos produits est irréprochable. Selon les comparaisons avec les produits importés, dans la majorité des cas, nos produits sont de bien meilleure qualité. Le prix est indéniablement le facteur déterminant.

Par ce simple exemple, on se rend compte que le travail de la CNAV n'est pas toujours facile et la pesée des intérêts des différents acteurs de notre politique agricole neuchâteloise est parfois ardue tant les intérêts sont divergents. Nous nous efforçons de trouver des réponses qui ne péjorent pas nos agriculteurs et nos viticulteurs, les négociations sont souvent difficiles et laborieuses. Mais nous nous devons de rester un partenaire crédible et ouvert à ces changements qui vont façonner l'agriculture de ces prochaines années.

Sans transition...

Les conditions météo de l'année 2018 nous ont mis en face d'événements que nous ne pouvons ignorer et qui doivent être pris en considération pour la planification des moyens à mettre en place. Ceci afin d'anticiper nos actions pour nous adapter à l'intensité de ces changements climatiques qui sont une nouvelle donne pour notre agriculture. Nous avons été réactifs en prenant en compte les besoins en eau des exploitations et en proposant aux distributeurs d'eau de mettre en place de nouvelles connexions permettant de subvenir à leurs besoins. Un crédit devrait être voté au Grand Conseil à l'automne 2019 pour entreprendre ces travaux. D'autre part, nous devons évaluer si les modes de production doivent être adaptés en fonction de ces changements de pluviométrie et il faudra suivre de près les variantes proposées par Agroscope.

Pour finir, je remercie les collaborateurs de la CNAV, les agriculteurs et les autorités cantonales qui permettent à la Chambre d'agriculture et de viticulture de remplir sa mission.

Stéphane Rosselet

# Président et collaborateurs CNAV à fin 2018

## Chambre neuchâteloise d'agriculture et de viticulture (CNAV)



Stéphane Rosselet  
(président)



Yann Huguelit  
(directeur)



Cyril Perrenoud



Justine  
Derendinger



Sarah Isler



Josée Sandoz



Camille Nonin



Christelle  
Oppliger



Laetitia Balossi



Audrey El Hayek



Emilie Fragnière



Steven  
Siegenthaler



Melinda Oppliger



Armelle  
von Allmen



Aloïs Cachelin



Quentin Morel



Jonathan  
Amstutz



Marc Kury

## Président et collaborateurs Cofida SA à fin 2018

### Cofida SA



Yann Huguelit  
(président)



Philippe Humberset  
(directeur)



Helena Moiteiro



Thérèse Guyot



Myriam Ofsky



Alexandre Sahli

## Remerciements

Nos vifs remerciements vont tout d'abord à vous les membres de notre organisation faitière. Votre appui et votre confiance sont importants dans l'accomplissement de nos différentes tâches.

Il convient aussi de remercier tous ceux qui soutiennent notre organisation et avec qui nous collaborons. Il s'agit en premier lieu du Service de l'agriculture, de la Station viticole cantonale et de Neuchâtel – Vins et Terroir par leurs collaborateurs et chef(fe)s, respectivement MM. Pierre-Ivan Guyot, Sébastien Cartillier et ensuite Johannes Rösti et M. Yann Künzi, sous la conduite de M. Laurent Favre, conseiller d'État et chef du Département du développement territorial et de l'environnement. Nos remerciements particuliers vont encore à l'EMTN et à son directeur M. Pierre-Alain Berlandi remplacé par M. Gilles Aeschlimann pour notre partenariat en matière de formation professionnelle.

Nous exprimons encore notre gratitude aux organisations professionnelles romandes et nationales qui relayent les problèmes pratiques de nos membres à un niveau supérieur. A ce titre, AGORA reçoit notre reconnaissance pour le travail accompli en matière de consultation législative et de coordination des intérêts agri-viticoles romands, et ce dans le cadre de notre convention intercantonale. Rappelons encore que la CNAV est la section cantonale de l'Union Suisse des Paysans (USP). Son travail est et devient de plus en plus capital pour la défense des intérêts agricoles au niveau national.

Les collaboratrices et collaborateurs de l'Aurore 4 peuvent témoigner d'un travail d'équipe et d'un engagement au service de l'agriculture et de la viticulture neuchâteloise. Je ne peux que les remercier de cet état d'esprit positif et proactif.

Yann Huguelit, directeur

# 1. ORGANISATION

## 1.1 Membres

Les statuts acceptés le 28 mars 2013 précisent la qualité de membre de la CNAV.

*Art. 5 : L'association se compose des membres qui sont :*

1. *Toute personne physique exploitant une exploitation agricole, viticole, maraîchère ou arboricole ou membre d'une communauté d'exploitation située dans le canton de Neuchâtel.*

*Si l'exploitation ou la communauté d'exploitation est située sur deux cantons, le domicile de l'exploitant est déterminant.*

*Il ne peut être admis plus d'une personne physique par exploitation.*

2. *Les sociétés d'agriculture et de viticulture du canton de Neuchâtel.*

3. *Les associations, fédérations et sociétés qui ont leur siège dans le canton ou qui y exercent une partie de leur activité. Elles doivent être représentatives d'un secteur de l'économie agricole, apicole ou viticole comme par exemple les Landi des districts.*

*Art. 13 : L'assemblée est composée des membres de la CNAV.*

*Chaque personne morale est représentée par un de ses membres (ou un suppléant) qu'elle désigne expressément.*

*Chaque personne physique peut se faire représenter à l'assemblée générale. Le cas échéant, le représentant devra être un membre de la famille.*

Le montant des cotisations des exploitants agricoles est fixé à fr. 10.50 par ha SAU exploité. Pour information, la CNAV ne conserve que fr. 2.-/ha, le reste étant reversé à l'USP, AGORA, Uniterre, Agir, AgriAliForm, SAB et diverses autres organisations au titre de cotisations de l'agriculture neuchâteloise. Ainsi, suite à la modification de la loi cantonale du 2 septembre 2014, la profession participe aussi à la promotion des produits du terroir à hauteur de fr. 2.-/ha, montant prélevé par la CNAV. Pratiquement, en 2018 c'est fr. 8.-/ha qui ont été facturés aux exploitants vu la dissolution d'une "réserve cotisations".

Les 31 associations, fédérations, sections et sociétés membres sont :

<b>Nom des associations, fédérations et sociétés</b>	<b>Président(e) ou représentant</b>	<b>Nbre membres actifs</b>
Landi Région Neuchâtel SA	Mme Cinzia Vouga et M. Yann Bonjour	540
Société d'agriculture du district du Val-de-Ruz (SAVAL)	M. André Haussener	212
Société d'agriculture du district du Locle	M. Christophe Perrin	100
Société d'agriculture La Chaux-de-Fonds	M. David Jeanmaire	200
Anc. Société d'agriculture du Val-de-Travers	M. Vincent Wieland	138
Association des fermiers du Jura, Jura-Bernois et Neuchâtel	M. Claude Gerber	69
Association des producteurs de lait de consommation neuchâtelois et Seeland (APLCNS)	M. Pierre-André Rohrbach	302
Association des propriétaires de vignes du canton de Neuchâtel (APVCN)	M. Thierry Grosjean	73
Association forestière neuchâteloise (AFN)	M. Jean Wenger	203

<b>Nom des associations, fédérations et sociétés</b>	<b>Président(e) ou représentant</b>	<b>Nbre membres actifs</b>
Association neuchâteloise des agriculteurs en production intégrée (ANAPI)	M. Simon Eschler	632
Association neuchâteloise pour l'équipement technique agricole (ANETA)	M. Werner Seiler	540
Association neuchâteloise des vigneron-encaveurs indépendants (ANVEI)	M. Jocelyn Vouga	28
Association suisse des sélectionneurs (ASS)	M. Jean-Luc Pidoux	18
Bio-Neuchâtel	M. Jean-Bernard Steudler	44
Club des Jeunes éleveurs neuchâtelois	M. Frédéric Renevey	95
Compagnie des propriétaires-encaveurs neuchâtelois (CPEN)	M. Louis-Philippe Burgat	25
Coopérative de construction rurale Cernier (CCRC)	M. Martial Robert	416
Fédération cantonale neuchâteloise d'apiculture	M. Philippe Roth	300
Fédération d'élevage de la race Holstein	M. Jacques Rey	72
Fédération neuchâteloise inter-races bovine	M. Laurent Borioli	449
Fédération des sélectionneurs de bétail bovin (FSBB)	M. Jérôme Hirschy	471
Fédération neuchâteloise de la race brune	M. Christian Girardin	22
Fédération neuchâteloise des vigneron (FNV)	M. Alain Gerber	81
Groupement des maîtres-agriculteurs neuchâtelois	M. Daniel Barben	90
Groupement des ouvriers viticoles et agricoles neuchâtelois (GOVAN)	M. Rudolf Jucker	21
JardinSuisse BEJUNE	M. Claude Matthey	44
Prolait fédération laitière	M. Marc Benoit	327
Société des anciens élèves de l'ECA de Cernier	M. Jean-François Bühler	350
Syndicat chevalin neuchâtelois	M. Pascal Truong	88
Syndicat d'élevage caprin neuchâtelois	Mme Marielle Vuille	16
Union des paysannes neuchâteloises (UPN)	Mme Natacha Stauffer	897
Uniterre, Section Neuchâtel	M. Philippe Reichenbach	200

La communication interne entre notre organisation et les membres est organisée via cinq canaux principaux :

- Le Bulletin CNAV mensuel.
- Agri : le journal officiel et hebdomadaire des chambres et organisations agricoles romandes.
- Le site Internet [www.cnav.ch](http://www.cnav.ch).
- "La Ruche-NE", le bulletin trimestriel des dames-paysannes (UPN).
- Le Rapport d'activités.

## 1.2 Organes

L'assemblée générale annuelle est l'organe suprême de la Chambre neuchâteloise d'agriculture et de viticulture.

### **Le comité et le comité directeur**

Selon l'article 18 des statuts, la répartition des sièges tient compte d'une part de l'importance socio-économique des différentes régions et, d'autre part, des différents secteurs de l'activité agricole. A noter qu'une nouvelle législature a débuté en 2016, courant jusqu'à l'assemblée générale en 2020.

Type	Nbre sièges	2017	2018	Cd
<b>Membres</b>				
Président	1	M. Stéphane Rosselet	M. Stéphane Rosselet	X
Districts	6	M. Yann Bonjour M. Julien Robert M. Vincent Wieland M. Daniel Zwahlen M. André Haussener M. Christophe Perrin	M. Yann Bonjour M. Julien Robert M. Vincent Wieland Mme Cinzia Vouga M. André Haussener M. Christophe Perrin	
Production laitière et élevage	4	M. Frédéric Jacot M. Loïc Perrin M. Christophe Tanner A repourvoir	M. Frédéric Jacot M. Loïc Perrin M. Christophe Tanner M. Romane Botteron	X
Viticulture	2	M. Alain Gerber * M. Albert Porret	M. Alain Gerber * M. Yann Künzi	X
Organisations féminines	2	Mme Natacha Stauffer * Mme Marlise Baur	Mme Natacha Stauffer * Mme Marlise Baur	X
Production végétale	1	M. Simon Eschler	M. Simon Eschler	X
Commerce	1	M. Christian Bugnon	M. Christian Bugnon	
Production biologique	1	M. Jean-Bernard Steudler	M. Jean-Bernard Steudler	
Autres secteurs	3	M. Raymond Béguin M. Laurent Krebs M. Vincent Perrin	M. Raymond Béguin M. Laurent Krebs M. Vincent Perrin	
Commission de Conseil & Formation agricole	2	M. Luc Balmer M. Stéphane Challandes	M. Luc Balmer M. Stéphane Challandes	X
<b>Sous-total</b>	<b>23</b>			<b>6</b>
<b>Invités permanents</b>				
Département de l'économie	1	M. Laurent Favre ou M. Pierre-Ivan Guyot	M. Laurent Favre ou M. Pierre-Ivan Guyot	X
Vétérinaire cantonal	1	M. Pierre-François Gobat	M. Pierre-François Gobat	
EMTN	1	M. Pierre-Alain Berlani	M. Gilles Aeschlimann	
Directeur	1	M. Yann Huguelit	M. Yann Huguelit	X
<b>Total</b>	<b>27</b>			<b>8</b>

Cd : comité directeur

\* : vice-présidence CNAV

### **La Commission de conseil et de formation agricole (CCFA)**

Les membres de la commission ont concentré leur travail sur la formation continue auprès des agriculteurs. Les sujets pour les séances de vulgarisation ont été discutés et validés par la commission. Cette manière de procéder permet d'avoir l'avis de praticiens afin d'apporter des sujets pertinents et d'actualité pour les groupes de vulgarisation dans un premier temps et pour les cours sur inscription dans un deuxième temps.

La commission s'est aussi chargée de donner un préavis au SFPO (Service des formations postobligatoires et de l'orientation) concernant les demandes de formation formalisée (avec coach). Cette manière de procéder permet d'assurer une bonne formation pratique des futurs agriculteurs.

<b>Fonction</b>	<b>Membres CCFA</b>	<b>Commission d'examen</b>	<b>Districts</b>
Président	M. Luc Balmer	X	VR
Membre, président CNAV	M. Stéphane Rosselet	X	LO
Membre	M. Jean-Luc Bonjour		NE
Membre	M. Heinz Baur	X	VT
Membre	M. Stéphane Challandes		VR
Membre	Mme Isabelle Matthey		LO
Membre	Mme Danielle Rouiller		VR
Secrétaire	M. Cyril Perrenoud	X	Responsable secteur conseil & formation
Invité	M. Yann Huguelit	X	Directeur CNAV
Invité	M. Gilles Aeschlimann	X	Directeur EMTN
Invité	M. Yann Cattin		Représentant Service formation professionnelle

## 1.3 Structure interne

Les collaborateurs/trices en 2018/19 :

Nom	Profession	Fonctions	Taux d'occupation	Arrivée	Départ
Huguelit Yann	Ingénieur agronome HES	Directeur	80 %	20.10.03	
Perrenoud Cyril	Ingénieur agronome HES	Resp. conseil & formation Enseignant EMTN Conseiller en production végétale et gestion	90 %	18.08.08	
Aeschlimann Gilles	Ingénieur agronome EPFZ	Gérant ANAPI Enseignant EMTN	100 %	01.06.05	31.08.18
Amstutz Jonathan	Ingénieur agronome HES	Conseiller en gestion Enseignant EMTN	100 %	10.09.12	
Balossi Laetitia	Conseillère en assurances	Conseillère en assurances	85 %	01.05.15	
Cachelin Aloïs	Ingénieur agronome HES	Conseiller en gestion et production biologique Enseignant EMTN	60 %	05.03.12	
Derendinger Justine	Employée de commerce	Secrétaire, gérante du marché de bétail	80 %	13.05.13	
El Hayek Audrey	Ingénieur agronome HES	Conseillère en production végétale et animale Enseignante EMTN	40 %	02.09.13	
Fragnière Emilie	Bachelor en science agronomique	Conseillère agricole Enseignante EMTN	100 %	10.12.18	
Huguenin Elvina	Employée de commerce	Secrétaire	60 %	21.01.19	
Isler Sarah	Employée de commerce	Secrétaire	40 %	25.10.10	
Kury Marc	Ingénieur agronome HAFL	Conseiller agricole Enseignant EMTN	60 %	14.08.17	
Morel Quentin	Ingénieur agronome HAFL	Gérant ANAPI	60 %	01.09.17	
Mutti Mayline	Ingénieur agronome HAFL	Conseillère agricole	50 %	22.04.15	12.03.19
Nonin Camille	Employée de commerce	Secrétaire	80 %	01.08.14	31.12.18
Oppliger Christelle	Employée de commerce	Conseillère en assurances	100 %	01.05.17	
Oppliger Melinda	Ingénieur agronome HAFL	Conseillère agricole Enseignante EMTN	50 %	01.11.14	

<b>Nom</b>	<b>Profession</b>	<b>Fonctions</b>	<b>Taux d'occupation</b>	<b>Arrivée</b>	<b>Départ</b>
Sandoz Josée	Employée de commerce	Secrétaire-comptable	50 %	01.01.03	
Siegenthaler Steven	Bachelor en science agronomique	Conseiller agricole Enseignant EMTN	50 %	13.08.18	
von Allmen Armelle	Bachelor en Food science & Management	Conseillère agricole Enseignante EMTN	70 %	01.10.17	

## 2. ACTIVITÉS

### 2.1 Secteur promotion professionnelle

Le comité s'est réuni à quatre reprises en 2018, les 9 mars, 26 avril, 14 septembre et le 7 décembre. Le comité directeur a siégé 3 fois : les 16 février, 19 juin et 20 août. L'assemblée générale s'est tenue le 29 mars 2018 à Fleurier avec, pour la quatrième année consécutive, l'assemblée de l'ANAPI en première partie.

En bref, voici les thèmes ayant principalement occupé les séances des comités et comités directeur en 2018 et début 2019.

#### ***Thématiques fédérales***

- Train d'ordonnances agricoles 2018 (2.1.1.1)
- Augmentation temporaire du soutien pour le sucre (2.1.1.2)
- Politique agricole 2022+ (2.1.1.3)
- Deuxième étape de la révision de la LAT (2.1.1.4)
- Révision du guide d'estimation de la valeur de rendement (2.1.1.5)
- Diverses initiatives populaires en lien avec l'agriculture (2.1.1.6)

#### ***Thématiques cantonales***

- Formation de sentinelle pour la prévention au suicide (2.1.1.7)
- 1<sup>er</sup> concours du Gruyère AOP neuchâtelois (2.1.1.8)
- Visite d'entreprise formatrice pour les enseignants du cycle 3 (2.1.1.9)
- Sécheresse 2018 dérogations et recensements (2.1.1.10)
- Consultation nouvelle loi sur l'énergie
- Traitement des demandes de modifications SAU (2.1.1.11)
- Consultation Plan directeur sectoriel de l'espace réservé aux eaux
- Fermage indicatif nouvelle version
- Révision du plan directeur chemins pédestres
- Accompagnement de la commission agricole du parc du Doubs
- Consultation de la révision de la loi sur les routes et voies publiques (LRVP)
- Projet Start intégration (2.1.1.12)
- Mise en œuvre CQP paysage estivage
- Gestion de la faune et dégâts de sangliers (2.1.1.13)

#### ***Thématiques internes***

- Approbation des comptes : résultat financier satisfaisant en 2018.
- Gestion du personnel : ambiance de travail dynamique et constructive malgré des changements.
- Beau succès des diverses manifestations durant l'année 2018.

## 2.1.1 Thèmes principaux

Une partie substantielle des dossiers est développée au chapitre 2.1.2 sous les différents mandats des partenaires, ceci en particulier pour les thématiques viticoles.

En outre, les consultations fédérales sont traitées préalablement, selon convention, au niveau romand par AGORA. Cette manière de faire permet une rationalisation du travail et une meilleure efficacité politique.

### 2.1.1.1 Train d'ordonnances agricoles 2018

En décembre 2015 à Nairobi, les membres de l'OMC s'étaient mis d'accord pour supprimer les subventions à l'exportation dans un délai de cinq ans. Dans les faits, cette décision ne concernait que trois pays, soit la Norvège, le Canada et la Suisse. Afin de remplacer les mesures liées à la loi chocolatière, le Conseil fédéral a proposé un système comprenant une aide directe aux producteurs de céréales et de lait puis laissant les interprofessions sectorielles libres de développer des mesures de droit privé. L'introduction de suppléments versés pour le lait commercialisé et pour les céréales nécessitant une modification de la loi sur l'agriculture, une consultation a eu lieu sur le sujet en fin d'année 2016.

Suite à cette modification nécessaire de la LAgr, les propositions de modifications des ordonnances d'application étaient l'un des points principaux du train d'ordonnances agricoles 2018. Concernant ces éléments, la CNAV a insisté pour que, dans l'ordonnance, le montant de la prime de transformation en fromage reste fixé à 15 centimes par analogie à la LAgr. Par ailleurs, nous avons demandé que ce montant soit directement versé aux producteurs. Parallèlement à ces nouvelles contributions, des simplifications du trafic de perfectionnement ont été proposées afin de compenser la fin des soutiens liés à la loi chocolatière. Malgré l'opposition des milieux agricoles, ces modifications ont été validées le 31 octobre 2018 avec entrée en vigueur au 1er janvier 2019.

Concernant le reste du train d'ordonnances, il faut noter plusieurs propositions de nouvelles contributions et mesures favorisant la diminution des produits phytosanitaires. A ce sujet, la CNAV a notamment demandé que les nouvelles mesures soient pérennes et non limitées dans le temps. Ceci n'a malheureusement pas été repris dans la version définitive du train d'ordonnances. Enfin, la CNAV a regretté que trop de propositions permettent une diminution réelle de la charge administrative des exploitations. Avec le début de la phase de consultation de la future PA 2022+, l'OFAG a d'ores et déjà annoncé qu'il n'y aurait pas de train d'ordonnances ces prochaines années. La stabilité sera donc de mise jusqu'à la fin de l'année 2021. Un brassage complet est en revanche possible à partir de 2022 (voir point 2.1.1.3).

### 2.1.1.2 Augmentation temporaire du soutien pour le sucre

Depuis plusieurs années, la production de betteraves sucrières, et donc de sucre indigène, est sous pression du fait de prix très bas au niveau international. Le côté stratégique de la production indigène de sucre étant toujours d'actualité, la situation a convaincu le Conseil fédéral qui a proposé des mesures temporaires de soutien. Il a ainsi mis en consultation le 18 septembre la modification de deux ordonnances : l'ordonnance sur les contributions pour les cultures particulières (OCCP) et celle sur les importations agricoles (OIAgr). L'idée est d'accorder, pour la période 2019-2021, une augmentation de CHF 300.- par hectare de la contribution aux betteraves sucrières. Parallèlement, une protection douanière minimale de sept francs par quintal serait également introduite. Dans sa réponse, la CNAV a soutenu les propositions mais a estimé qu'il fallait aller encore plus loin. Ainsi, nous avons demandé que la hausse des contributions se fasse par un budget supplémentaire et non au détriment d'autres mesures de politique agricole. Par ailleurs, l'introduction d'un prix minimal obtenu grâce à la protection douanière a été demandée. Lors de l'adoption définitive des mesures le 30 novembre, le Conseil fédéral en est resté à sa proposition initiale.

### 2.1.1.3 Politique agricole 2022+

L'adoption par le Conseil fédéral, le 1<sup>er</sup> novembre 2017, de sa « Vue d'ensemble du développement à moyen terme de la politique agricole » a engendré une grande crise de confiance entre les organisations agricoles et le Département de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR). En effet, à peine quelques semaines après l'acceptation par le peuple et les cantons du nouvel article constitutionnel 104a, le Conseil fédéral avait proposé une future politique agricole prévoyant notamment une forte diminution de la protection douanière, une baisse du taux d'autoapprovisionnement et une accélération du changement structurel. Le renvoi du rapport au Conseil fédéral par le plénum du Conseil national le 4 juin 2018 par 108 voix contre 74 a donc représenté un important succès de la défense professionnelle.

Suite au renvoi au Conseil fédéral de la Vue d'ensemble par le Conseil national, le gouvernement a décidé de séparer l'évolution de la politique agricole de la question de la protection à la frontière. Ce qui ne signifie pas, par ailleurs, que l'idée de signer de nouveaux accords de libre-échange pouvant comprendre l'agriculture est abandonnée mais le rôle de la politique agricole n'est plus d'anticiper d'éventuels futurs accords. Plusieurs propositions de modifications sont à relever :

- Marchés agricoles :
  - Transfert d'une partie de la prime de transformation en fromage (- 2 cts/kg) à la prime de non-ensilage (+ 3 cts/kg)
  - Passage des AOC viticoles à un système AOP-IGP
  - Attribution des contingents d'importation par mise aux enchères
  - Suppression de plusieurs mesures d'allègement du marché
  
- Paiements directs :
  - Conditions d'octroi :
    - Brevet comme formation minimale
    - Couverture sociale pour le conjoint
    - Renforcement des PER
  
  - Type de contribution :
    - Agriculture géospécifiée (fusion de la qualité paysagère et des réseaux)
    - Nouvelle contribution à l'exploitation
    - Deux systèmes possibles pour les contributions à la biodiversité
    - Développement de nouvelles contributions au système de production
  
  - Suppression des limites actuelles et introduction d'un plafond de CHF 250'000.- par exploitation
  
- Améliorations structurelles :
  - Clarification de plusieurs points
  - Suppression des soutiens pour le logement
  
- Droit foncier rural :
  - Modification des règles en matière d'emption et de préemption
  - Elargissement des possibilités de financements externes
  - Assouplissement de la charge maximale
  
- Bail à ferme agricole :
  - Logement du fermier au loyer usuel
  - Assouplissement des garde-fous contre les fermages surfaits

Ainsi, un projet de PA 2022+ mis en consultation le 14 novembre se concentre sur l'évolution des mesures de soutien interne et n'aborde que de manière marginale les points liés à la protection à la frontière. Même si la consultation a duré jusqu'au 6 mars 2019, l'USP a souhaité pouvoir rapidement faire ressortir les grandes lignes de sa position et a donc envoyé à ses organisations membres une liste de 35 questions à retourner avant la mi-décembre.

Si, dans une large mesure, la CNAV a soutenu les positions initiales de l'USP, quelques différences se dégagent déjà en décembre 2018. Il s'agit notamment de la question du transfert d'une partie du soutien à la transformation fromagère en faveur de la prime de non-ensilage. Ceci est, en fait, une vieille demande de la CNAV qui estime que la pérennité et la transparence de la prime de non-ensilage est meilleure.

#### **2.1.1.4 Deuxième étape de la révision de la LAT**

Après un premier projet accueilli froidement en 2015, le Conseil fédéral avait mis en consultation durant l'été 2017 une nouvelle mouture de la deuxième étape de la révision de la loi sur l'aménagement du territoire – celle concernant tout ce qui ne se trouve pas en zone à bâtir. Si, en 2015, la CNAV avait refusé d'entrer en matière sur le sujet car le projet ne répondait pas aux besoins agricoles mais représentait au contraire des complications supplémentaires, force a été de constater que le projet mis en consultation en 2017 n'améliorait pas les choses. Ainsi, la CNAV avait, de nouveau, refusé d'entrer en matière sur le projet. De plus, nous avons spécifiquement critiqué certains points, notamment la création de zones agricoles spéciales pour les porcheries, poulaillers et pour les serres maraîchères ainsi que l'introduction d'une obligation de démolition à la fin d'une période donnée. Malgré différentes critiques issues de plusieurs milieux concernant sa seconde mouture, le Conseil fédéral a adopté son message au Parlement le 31 octobre 2018. Si les points problématiques pour l'agriculture sont toujours dans le projet, une ouverture a par contre été faite vis-à-vis des cantons qui peuvent espérer une plus grande marge de manœuvre en matière de construction hors de la zone à bâtir. Début 2019, l'objectif de l'Union suisse des paysans sera que le Parlement n'entre pas en matière et que le projet soit donc renvoyé au Conseil fédéral.

#### **2.1.1.5 Révision du guide d'estimation de la valeur de rendement agricole**

Suite à la consultation publique de l'été 2017, le nouveau Guide d'estimation de la valeur de rendement est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2018. Pour rappel, la dernière révision remonte à près de quinze ans et certaines adaptations s'avèrent donc assez importantes. Ainsi, dans sa prise de position, la CNAV avait demandé une fréquence plus rapide des révisions, par exemple un maximum de dix ans entre deux révisions. Ceci est particulièrement nécessaire dans le calcul des fermages car la révision en question pourrait représenter une hausse allant jusqu'à 40 %. En lien avec ce nouveau guide d'estimation, un calculateur a été développé par la Chambre soleuroise d'agriculture et une traduction française a été réalisée par l'Union des paysans fribourgeois. Un accord a été trouvé avec la chambre soleuroise pour qu'AGORA acquière une licence multiple pour la Suisse romande et serve de représentante du calculateur pour la partie francophone du pays. Ainsi, trois services cantonaux de l'agriculture et quatre chambres cantonales dont la CNAV ont acquis une licence durant l'année 2018.

#### **2.1.1.6 Diverses initiatives populaires en lien avec l'agriculture**

##### ***Initiatives en cours***

Signe que l'agriculture suisse ne laisse personne indifférent, de nombreuses initiatives populaires ont été déposées qui impactent directement ou indirectement l'activité. Les deux initiatives déposées concernant une "Suisse libre de pesticides de synthèse" et "Pour une eau potable propre et une alimentation saine" (pas de subventions pour l'utilisation de pesticides et l'utilisation d'antibiotiques à titre prophylactique) sont une remise en cause du système et du mode de production.

##### ***Pour une Suisse libre de pesticides de synthèse***

Le texte prévoit l'interdiction de l'utilisation des pesticides de synthèse dans la production agricole, la transformation de produits agricoles et l'entretien du territoire. Par ailleurs, il proscriit l'importation à des fins commerciales de denrées alimentaires contenant des pesticides de synthèse ou pour la production desquels des pesticides de synthèse ont été utilisés.

L'acceptation du texte signifierait donc la reconversion complète de l'agriculture suisse vers le bio, y compris les diminutions de rendement qui y sont liées. La perte de différenciation pour les produits bio par rapport au standard amènerait une chute du revenu agricole puisque le prix à la production diminuerait, tout comme les rendements, et, ce alors que la charge de travail serait plus forte. Par ailleurs, avec l'augmentation à prévoir du prix des importations, il faut s'attendre à une explosion du tourisme d'achat puisque celui-ci n'est pas concerné par l'initiative. Malgré ses bonnes intentions et le fait qu'elle ne cible pas uniquement l'agriculture, cette initiative serait très problématique en cas d'acceptation notamment dans certains secteurs de production.

### ***Pour une eau potable propre et une alimentation saine***

Le texte limite les paiements directs et les subventions aux producteurs n'utilisant pas de pesticide, n'administrant pas d'antibiotique à titre prophylactique et ne nourrissant leurs animaux qu'avec du fourrage de l'exploitation. Derrière un titre alléchant, l'initiative représenterait un changement complet en matière d'agriculture. En effet, en ne précisant pas ce qu'est un pesticide, elle touche également le bio (utilisation de biocide). Elle diminuerait fortement l'incitation à valoriser par la production animale certains sous-produits de l'industrie agroalimentaire. Enfin, elle pourrait représenter une régression en matière de protection des eaux car il n'est pas impossible que certaines exploitations, pour pouvoir se passer des paiements directs, décident d'intensifier fortement la production, comme le démontre l'étude réalisée par la HAFL.

Actuellement le traitement des initiatives est en cours à Berne. La réflexion de faire germer un contre-projet de dernière minute reste une éventualité que les chambres fédérales devront arbitrer.

### ***Initiatives votées le 23 septembre et le 25 novembre 2018***

#### Aliments équitables

Déposée le 26 novembre 2015 par les Verts, l'initiative pour des aliments équitables demandait que « la Confédération renforce l'offre de denrées alimentaires sûres, de bonne qualité et produites dans le respect de l'environnement, des ressources et des animaux, ainsi que dans des conditions de travail équitables. Cette revendication porte également sur les importations. » Elle a été soumise au vote populaire le 23 septembre 2018 et a été refusée par environ 61 % des votants. La Suisse romande, notamment les quatre cantons entièrement francophones, l'a cependant majoritairement soutenue à 57 % pour Neuchâtel. Lors de sa séance d'août, la CNAV avait décidé de laisser la liberté de vote. Elle a notamment estimé que, malgré certaines répétitions avec les articles actuels 104 et 104a de la Constitution, l'initiative permettrait de clarifier la question des « relations commerciales transfrontalières [contribuant] au développement durable de l'agriculture et du secteur agroalimentaire », telle que mentionné à l'art. 104a, let. d. Elle a considéré que le fait que les importations soient soumises à des règles se rapprochant des prescriptions indigènes serait globalement positif pour la production helvétique.

#### Souveraineté alimentaire

Déposée le 30 mars 2016 par Uniterre, l'initiative pour la souveraineté alimentaire demandait une refonte en profondeur de la politique agricole détaillée dans dix alinéas. Elle a été soumise au vote populaire le 23 septembre 2018 et a été refusée par environ 68 % des votants. La Suisse romande, notamment les quatre cantons entièrement francophones, l'a ici aussi majoritairement soutenue avec 52 % pour Neuchâtel. Lors de sa séance d'août la CNAV avait décidé de laisser la liberté de vote sur cette initiative. Elle a notamment constaté que cette initiative répondait à plusieurs demandes légitimes en matière de politique agricole. Toutefois, elle a estimé que celles-ci étaient déjà couvertes par l'article 104a sur la sécurité alimentaire et que le texte présentait un niveau de détails trop important pour le degré constitutionnel.

## Vaches à cornes

Déposée le 23 mars 2016 et portée par un ancien agriculteur du Jura bernois, Armin Capaul, l'initiative "Pour la dignité des animaux de rente" demandait à la Confédération d'encourager spécifiquement les détenteurs d'animaux à cornes. Elle a été soumise au vote populaire le 25 novembre 2018 et a été refusée par environ 54 % des votants dont 56 % pour Neuchâtel. Elle a toutefois été acceptée par 4 cantons, dont Genève, et deux demi-cantons. Alors que l'USP a décidé de laisser la liberté de vote, la CNAV a décidé de s'engager en faveur du refus. Les principales raisons étaient que ce texte n'avait rien à faire dans la Constitution, que de soutenir la détention d'animaux à cornes était en opposition avec d'autres objectifs de sécurité des exploitants ainsi que de bien-être animal. Une telle mesure allait encore compliquer la gestion administrative et un tel soutien nécessiterait probablement des économies sur le dos d'autres mesures de politique agricole.

### **2.1.1.7 Formation de sentinelle pour la prévention au suicide**

La CNAV en collaboration avec le Sagr, le SCAV et les milieux de la santé ont mis sur pied une formation de sentinelle pour la prévention au suicide. Sur la base de plusieurs études et expériences, la profession est en plus grande détresse que d'autres professions, notamment par la charge de travail, l'isolement, les conflits familiaux, le manque de temps libre, la pression économique, etc.

Ainsi, il a été offert une demi-journée de formation pour les personnes désireuses de comprendre les facteurs et de trouver parfois des réponses pour adopter le bon comportement. Les collaborateurs de la CNAV, du Sagr, du SCAV et de l'ANAPI ainsi que plusieurs paysannes et paysans ont suivi cette formation basée sur le jeu de rôle par des mises en situation.

### **2.1.1.8 Premier concours du Gruyère AOP neuchâtelois**

En date du 21 juin 2018, la CNAV, en collaboration avec l'IPG et NVT, a mis en place le premier concours du Gruyère AOP de Neuchâtel. Pour le canton de Neuchâtel, le Gruyère AOP est un produit phare de notre agriculture avec une valeur ajoutée à tous les échelons. Cette première sélection s'inscrit dans une vision à long terme de promotion de notre fromage, mais aussi d'information sur la qualité supérieure de notre produit, de par la typicité de notre relief qui confère une flore riche en espèces pour alimenter le bétail. Afin de faciliter le travail, les taxateurs agréés de l'interprofession du Gruyère AOP ont défini les fromageries qui ont obtenu plus de 19 points en moyenne sur 20 durant une année. Une fois cette présélection faite, le jury, composé de journalistes, de restaurateurs, de conseillers nationaux et d'acteurs du marché, a pu se déterminer sur le gagnant du Gruyère AOP pour l'année 2018. Pour cette première édition, c'est M. Lалуque de la fromagerie de Bémont qui a remporté le concours.

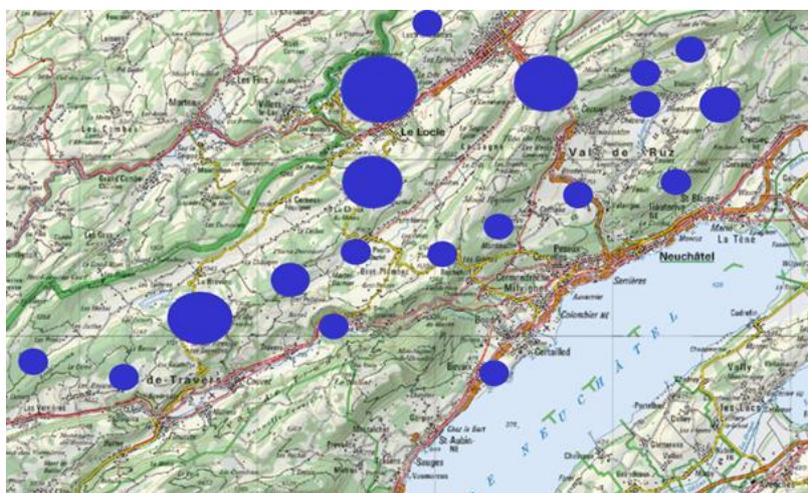


### 2.1.1.9 Visite d'entreprise formatrice

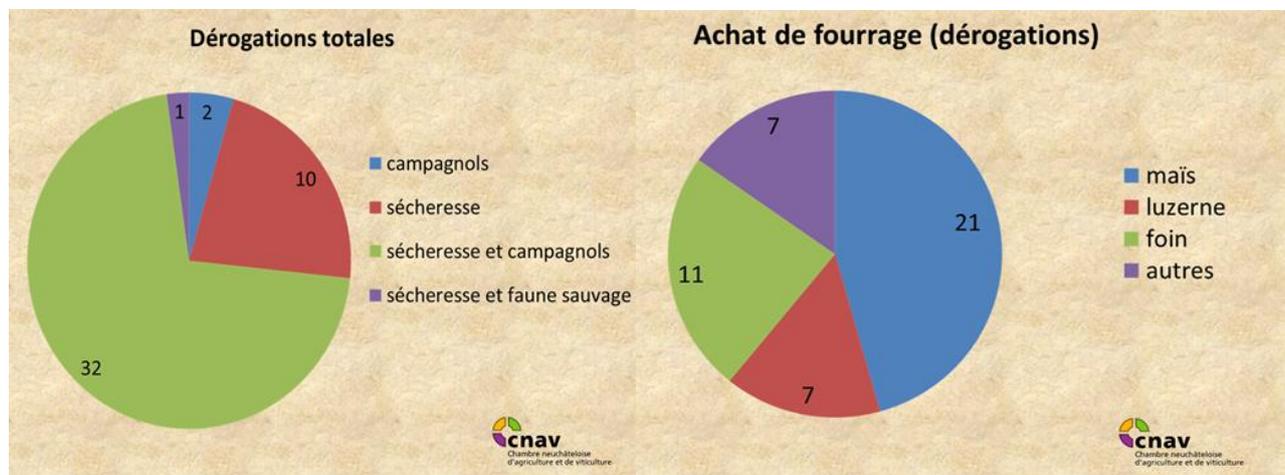
La CNAV a pris part à deux visites d'entreprises formatrices pour les enseignants du cycle 3. Ainsi, près de 80 enseignants ont pu prendre part après une partie générale à la visite des exploitations de MM. David Zanon et Raymond Beguin. Le projet s'inscrit dans le plan d'action pour l'avenir de la formation professionnelle et permettra de la faire connaître. Les échanges ont été enrichissants et ont permis d'expliquer les réalités du métier mais aussi de l'importance de la qualité et de la provenance des produits.

### 2.1.1.10 Sécheresse 2018 dérogations et recensements

Pour faire suite à la réalité du manque d'eau lié à une modification du climat à moyen terme, la CNAV a mis en œuvre une vaste enquête afin de déterminer les secteurs soumis à plus grande pression afin de déterminer, par la suite, les moyens les plus adaptés. Fort de cette enquête, qui a vu 40 entreprises participer, nous avons pu identifier les secteurs. A cela s'est ajouté la réflexion avec les distributeurs d'eau de voir les projets d'adduction d'eau à mener sur un horizon temps.



En complément, nous avons demandé les dérogations nécessaires afin que les agriculteurs touchés par la sécheresse ne soient pas pénalisés par la suite. Ainsi, des demandes de dérogations ont été déposées pour pallier ce difficile épisode.



### **2.1.1.11 Traitement des demandes de modifications SAU**

Lors du recensement Geoacorda 2017 et 2018, le Sagr a reçu 1'500 demandes de 400 agriculteurs. Une commission composée du Sagr, du SFFN et de la CNAV a défini le contour du traitement des demandes, sachant que la compétence décisionnelle relevait du champ d'application du Sagr hormis le secteur forêt qui a été conduit par le SFFN. Dans son ensemble, les demandes concernaient, pour une grande majorité, des cas des surfaces de place-jardin et le solde pour des natures liées à la forêt (pâturage boisé, lisières et limite). Les cas, qui concernaient les secteurs de forêt inclus dans un pâturage, ont fait l'objet d'une évaluation par le forestier de cantonnement et/ou l'ingénieur d'arrondissement afin d'apprécier la pertinence de la demande ainsi que la pérennité du boisement.

Il en ressort un gain de 183,38 ha de SAU par année permettant une récupération financière estimée à CHF 400'000.- par an. Le travail a été complexe et considérable. Cependant, les services de l'Etat peuvent en être remerciés.

### **2.1.1.12 Projet Start intégration**

La CNAV a décidé de se proposer pour réaliser du préapprentissage d'intégration à l'instar du secteur des métiers de bouche et de la mécanique. Le public-cible sont des personnes avec un statut présageant une intégration durable, qui n'ont pas de formation de base reconnue, sont alphabétisés et ont un niveau A1 de français à l'oral. A cela s'ajoute une volonté à se former et à passer par la Plateforme d'évaluation vers la formation professionnelle (PEF). La CNAV s'est investie sur deux niveaux, à savoir dispenser les cours afin d'acquérir les compétences en lien avec le champ professionnel et accompagner les jeunes dans le cadre de leur intégration auprès des entreprises agricoles sous la forme d'un coaching. Le but étant de pouvoir les conduire après une année à un niveau de formation AFP ou CFC. Le projet a débuté en août 2018 pour se terminer en juin 2019. La Confédération, qui assume le projet, fera un bilan après trois ans.

### **2.1.1.13 Gestion de la faune**

#### ***Situation sangliers***

De manière globale, 2018 a été une année difficile, comme 2016, en termes de dégâts. En début d'année, beaucoup de dégâts ont été répertoriés avant de diminuer par la suite. Des dégâts ont été observés dans des lieux qui n'avaient, pour ainsi dire, que peu de présences, compte tenu des déplacements des animaux.

Au vu du nombre de dégâts en début d'année, la chasse à l'affût en dehors des forêts et en forêt a été avancée ainsi que la durée de la chasse jusqu'à fin janvier. De plus, des postes type "mirador" ont été installés dans les secteurs sensibles (Creux-du-Van) et la réserve des Jordans a été ouverte à la chasse durant plusieurs semaines.

En 2018, 185 chasseurs ont demandé le permis spécial sanglier, indispensable pour chasser cet animal, soit une légère augmentation des effectifs depuis 2017. Finalement, durant la chasse, c'est plus de 184 sangliers qui ont été tirés. A noter encore que les 42 bêtes qui ont été abattues par le service sont dans la moyenne de l'année passée.

En matière de prévention autour de la réserve du Creux-du-Van, ce sont près de 148 hectares de maïs qui furent clôturés, permettant ainsi de limiter les dégâts et les pertes financières. Le soutien de fr. 275.-/ha représente un investissement global de fr. 47'627.- environ. Au total, les dégâts indemnisés en 2018 se sont montés à quelque fr. 261'654.-. Le budget de l'Etat a été plus proche de la réalité que l'année 2016, cependant la nécessité de réguler les effectifs de sangliers d'une part, mais aussi de limiter les dégâts d'autre part, sont toujours d'actualité au sein du canton.

Statistique gestion sangliers :

Années	2003	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Nbre chasseurs avec permis spécial	néant	192	164	153	156	163	185
Sangliers abattus	160	115	109	153	168	348	184
Sangliers abattus par le Service	21	1	2	49	127	61	42
Total sangliers abattus	181	138	145	202	295	409	226
Soutien aux mesures de prévention agricole	-	fr. 31'000.-	fr. 30'201.-	fr. 27'273.-	fr. 31'030.-	fr. 39'693.-	fr. 47'627.-
Dédommagements à l'agriculture	fr. 273'000.-	fr. 166'302.-	fr. 125'444.-	fr. 145'625.-	fr. 337'857.-	fr. 203'293.-	fr. 261'654.-
Nbre de cas de dégâts	329 cas	140 cas	142 cas	129 cas	222 cas	195 cas	179 cas
Dédommagement par cas	fr. 830.-	fr. 1'188.-	fr. 883.-	fr. 1'128.-	fr. 1'522.-	fr. 1'043.-	fr.1'462.-

**Situation corneilles**

La situation du peuplement des corneilles reste préoccupante tout comme celle d'autres oiseaux qui se sédentarisent (à l'exemple de l'étourneau pour la viticulture).

Nous continuons de soutenir le tir des corneilles par fr. 3.- par paire de pattes présentée. A noter que les tirs de régulation fluctuent d'une année à l'autre mais qu'ils sont largement supérieurs aux tirs dans les années 2000 à 2002, d'où un effet positif sur les populations. Le nombre de tirs reste sensiblement plus faible que les autres années.

Statistique cantonale sur la gestion des corneilles :

Années	Chasse	Tir gardes-auxiliaires et professionnels	Trouvées mortes	Total
2007/08	22	231	1	254
2008/09	44	363	-	407
2009/10	31	259	1	291
2010/11	46	506	-	552
2011/12	35	269	-	304
2012/13	13	379	-	392
2013/14	19	413	-	432
2014/15	11	299	-	310
2015/16	48	283	-	331
2016/17	29	236	-	265
2017/18	43	197	-	240
2018/19	25	80	-	105

Source : Service faune, forêt et nature et CNAV

## 2.1.2 Mandats et prestations

### 2.1.2.1 Cofida SA

Cofida SA boucle le 18<sup>ème</sup> exercice de son histoire, millésime s'inscrivant dans une tendance de progression régulière, de consolidation de l'équipe en place et d'implantation toujours plus marquante dans le dense tissu des bureaux fiduciaires du canton.

Dans un contexte économique plutôt favorable aux grandes structures agricoles plutôt qu'aux petites exploitations familiales, Cofida SA a réussi son pari d'assumer financièrement parlant, l'engagement à 80 % de Myriam Ofzky durant toute la durée de cet exercice et son redoutable effet de seuil. Prenant très au sérieux sa formation au sein de notre équipe, Myriam a régulièrement soulagé ses collègues en reprenant des dossiers chronophages. Elle a également pris en charge, avec l'aide de ses collègues, de nouveaux dossiers arrivant au fil de l'année. Ses compétences en informatique ont permis d'effectuer des paramétrages complexes chez certains clients qui désiraient développer l'aspect commercial de leur activité.

Depuis le changement de loi intervenu en 2012 modifiant la pratique fiscale liée à l'imposition des bénéficiaires de liquidation au moment de la vente des domaines agricoles ou de la cessation d'activité commerciale de nos clients agriculteurs, Cofida n'a eu de cesse de se battre. Le Service des contributions soutenait que, ne voulant en aucun cas déroger à la loi fédérale, la totalité des amortissements réalisés au cours de l'existence de l'entreprise devait être imposée au moment de la réalisation. Avec l'appui du chef de service du Département de l'agriculture, M. Pierre-Ivan Guyot, il a été possible de démontrer, chiffres à l'appui, que le prix moyen de vente des domaines agricoles neuchâtelois se situait à 2.5 fois la valeur de rendement.

Dans ces conditions, nous avons demandé que cette valeur soit systématiquement appliquée pour déterminer l'assiette fiscale lors de transfert de domaine agricole dans la fortune privée. Après d'innombrables et d'interminables discussions avec l'autorité de taxation, cette dernière a cédé et a admis cette pratique. Ainsi, il a été possible de régulariser définitivement les dossiers encore en suspens depuis 2012.

Dans un avenir plus ou moins proche, Cofida, et de manière plus générale, le secteur des bureaux comptables et des fiduciaires, sera confronté à plusieurs défis stratégiques fondamentaux pour lesquels réflexions et anticipation seront primordiales. Le monde numérique nous engloutit inexorablement. Dans la mesure où pratiquement toutes les transactions financières sont effectuées par voie électronique, il sera de plus en plus aisé de récupérer ces informations et de les importer dans nos logiciels comptables. Cela induit par conséquent que la saisie d'écritures comptables va disparaître très rapidement. Le comptable deviendra essentiellement un conseiller fiscal, un partenaire avec lequel le client envisagera son avenir professionnel et privé, et avec lequel la relation humaine deviendra encore plus importante qu'elle ne l'est aujourd'hui.

La dématérialisation est en route. La transmission des données entre le client – la fiduciaire – les autorités administratives sera informatisée et virtuelle. Les dossiers physiques, qui nous font suffoquer par manque de place, seront archivés informatiquement. Notre métier change !

Au moment où il faudra faire un choix quant aux compétences indispensables à apporter à la fiduciaire, il faudra vraiment envisager cet aspect dans le recrutement de nos successeurs !

Revenons quelque peu à l'analyse des comptes de bilan et d'exploitation 2018 de notre entreprise.

La somme du bilan a baissé d'environ Fr. 40'000.00 au regard de l'exercice précédent. Ceci est dû à la diminution des liquidités induites par un salaire supplémentaire, par la variation boursière de notre placement en euro ainsi que par la faible diminution de nos débiteurs. A ce sujet, il est important de signaler que le montant des factures impayées reste très important et ce malgré les efforts consentis pour les recouvrer. Dans le cadre d'une procédure de mise aux poursuites d'un client agriculteur indélicat, Cofida a dû avancer un montant de Fr. 5'000.00, à titre d'avance sur frais.

La procédure est à ce jour loin d'être terminée, dans la mesure où le débiteur a engagé une mesure de règlement à l'amiable avec tous ses créanciers.

Au niveau du passif, une petite dissolution de provision pour impôts à payer a été effectuée afin de tenir compte des remboursements qui vont intervenir en 2019, suite au résultat modeste de l'exercice 2018.

Le chiffre d'affaires a augmenté d'approximativement Fr. 57'000.00 par rapport à l'exercice précédent, soit une augmentation de 10 %, ce qui est fort réjouissant. Cette progression est principalement imputable aux nouveaux mandats qui sont arrivés et qui ont permis de faire croître considérablement les honoraires liés à la comptabilité Winbiz. D'autre part, les honoraires facturés pour l'élaboration des déclarations d'impôt ont également fortement contribué à l'augmentation du chiffre d'affaires, avec une variation d'environ Fr. 17'000.00. Cela signifie qu'actuellement Cofida se voit confier, annuellement, le remplissage de 1'050 déclarations, ce qui donne une idée de l'ampleur du travail accompli.

Les charges sont, quant à elles, très stables par rapport à l'année dernière. Seul le poste « charges de personne » augmente en raison de l'engagement de Myriam Ofsky. Aucune gratification n'a été provisionnée dans les comptes car le résultat annuel ne nous le permettait pas. Par contre, une prestation de l'assurance accident a été touchée pour Fr. 7'523.00 suite à un accident à la main que M. Alexandre Sahli a subi.

Contrairement à l'année dernière, et dans la ligne des places boursières, nos placements ont perdu de leur valeur pour un montant de Fr. 9'000.00.

Compte tenu des éléments précités, le résultat annuel de notre fiduciaire laisse apparaître un bénéfice de Fr. 266.01.

Les types et nombre de comptabilités agricoles traités par la fiduciaire sont les suivants :

Types et nombre de comptabilités agricoles	2000	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Agro-Twin	30	250	232	220	218	210	191
Fisca-Light	34	51	48	47	39	38	36
Win-Biz + A.T Win	---	39	67	92	104	116	149
Manuelle	70	55	57	56	52	47	45
Autres	---	5	8	6	12	18	26
<b>Total</b>	<b>284</b>	<b>401</b>	<b>412</b>	<b>421</b>	<b>425</b>	<b>429</b>	<b>447</b>

Déclarations d'impôts	278	720	802	867	895	913	971
Défense de dossiers	239	81	89	57	39	61	56

### 2.1.2.2 Interprofession vitivinicole neuchâteloise (IVN)

Pour le traitement des questions viticoles, la CNAV s'appuie sur la structure de l'IVN. La présidence de l'IVN étant assumée par le directeur de la CNAV, la concordance entre les positions de la CNAV et l'IVN est pour ainsi dire garantie. Par ailleurs, l'Interprofession est nouvellement reconnue comme organe consultatif officiel de l'Etat de Neuchâtel en matière vitivinicole.

Les membres de l'IVN sont : la Fédération neuchâteloise des vigneron (FNV), la Compagnie des propriétaires-encaveurs neuchâtelois (CPEN), l'Association neuchâteloise des vigneron-encaveurs (ANVEI) et l'Entente des caves coopératives neuchâteloises.

En 2018, l'IVN s'est réunie à 4 reprises. En bref, voici les principales thématiques abordées :

- Stocks au 31.12.2017 et 2018 (voir ci-après).
- Décisions pour la vendange 2018 :
  - Quotas de production AOC à 800 g/m<sup>2</sup> pour les cépages rouges et les spécialités blanches.
  - Quotas de production AOC à 900 g/m<sup>2</sup> pour les Chasselas, Riesling-Sylvaner, Doral et Charmont.
  - Maintien du prix indicatif à fr. 5.20/kg au degré moyen pour les Pinot noir, Gamaret, Garanoir et spécialités AOC.
  - Reconduction du prix à fr. 3.40/kg au degré moyen pour le Chasselas et le Riesling-Sylvaner AOC après un report de séance.
- Préparation à la fusion des structures
- Avenir du château de Boudry
- Information du projet des AOP par l'Ofag.

### **Stocks et consommations au 31 décembre 2018**

<b>Catégories</b>	<b>2000</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>
<b>Rouges + rosés</b>								
Stocks 01.01.	20'631	22'715	22'597	17'276	19'585	21'715	26'008	24'809
Récolte	13'966	14'779	8'032	17'345	15'839	20'642	16'405	19'845
Disponibilités	34'597	37'494	30'629	34'621	35'424	42'357	42'413	44'654
Stocks 31.12.	20'200	22'597	17'276	19'585	21'715	26'008	24'809	27'970
Consommation	14'397	14'897	13'353	15'036	13'709	16'349	17'604	16'684
Mois	16.84	18.20	15.53	15.63	19.01	19.09	16.91	20.12

<b>Blancs + autres</b>								
Stocks 01.01.	32'430	19'802	19'573	13'150	14'047	14'952	16'724	14'193
Récolte	20'972	14'751	5'819	12'157	12'959	15'531	12'349	15'236
Disponibilités	53'402	34'553	25'392	25'307	27'006	30'483	29'073	29'429
Stocks 31.12.	31'519	19'573	13'150	14'047	14'952	16'724	14'193	16'217
Consommation	21'883	14'980	12'242	11'260	12'054	14'966	14'880	13'212
Mois	17.28	15.68	12.89	14.97	14.88	14.15	11.45	14.73
<b>Consommation totale</b>	<b>36'279</b>	<b>30'227</b>	<b>25'595</b>	<b>26'296</b>	<b>25'763</b>	<b>30'642</b>	<b>32'484</b>	<b>29'896</b>

Source : Service de la Consommation et des affaires vétérinaires (SCAV)

Les stocks au 31 décembre 2018 totalisaient 4.4 millions de litres. On observe une augmentation par rapport à 2017, due à une récolte de Pinot noir et de Chasselas plus importantes. La consommation de blanc et de rouge se contractent un peu cependant la consommation de rouge et de rosé est supérieure à la moyenne décennale (+5 %) alors que la consommation de blanc est inférieure de 10 % par rapport à la moyenne décennale. Globalement la consommation totale s'établit à 29'896 hl ce qui démontre les difficultés d'écoulement du blanc uniquement.

## **Sélection des vins de Neuchâtel 2018**

Sous l'égide de l'IVN, l'organisation de cette édition 2018 de la sélection des vins de Neuchâtel a été gérée par M. Yann Huguelit, Mme Laetitia Balossi (CNAV), M. Yves Dothaux (Station viticole cantonale).

La Sélection cantonale s'est déroulée les 23, 24 et 25 mai 2018 au Mycorama à Cernier. Elle valait pour le Prix «Ambassadeur», le Prix «Excellence», les sélections d'Or (>90 pts) et La Gerle d'Or (sélection des vingt encavages participants).

En chiffres, 38 encavages ont présenté 278 vins, soit 58 Chasselas, 43 Œil-de-Perdrix et 6 Perdrix Blanche, 38 Pinot Noir classiques et 37 Pinot Noir élevés en barrique, 20 Chardonnay, 21 Pinot gris, 20 "autres cépages et assemblages blancs", 23 "autres cépages et assemblages rouges" 5 vins mousseux et 7 vins liquoreux.

L'attribution des sélections fut la suivante :

Prix «Ambassadeur» 2018 (attribué à l'encavage ayant obtenu la meilleure moyenne pour tous ses vins présentés) : **Domaine de Cèdres, Jean-Christophe Porret, Cortailod**

Le prix «Excellence» a, lui, été attribué aux encavages qui ont obtenu le plus haut pointage sur les différentes catégories.

### **Prix « Excellence » Chasselas**

Bouvet-Jabloir à Auvernier Chasselas 2017, Collection Légende, Neuchâtel AOC

### **Prix « Excellence » Œil-de-Perdrix**

Caves du Château d'Auvernier à Auvernier Œil de Perdrix 2017, Neuchâtel AOC

### **Prix « Excellence » Pinot Noir**

J.-Ch. Porret, Domaine des Cèdres à Cortailod Pinot Noir 2016, Neuchâtel AOC, Cortailod

### **Prix « Excellence » Pinot Noir Barrique**

Les Caves du Prieuré à Cormondrèche Le Secret de la Chapelle 2015 Neuchâtel AOC

### **Prix « Excellence » Chardonnay**

Caves du Château d'Auvernier à Auvernier Chardonnay 2017, Neuchâtel AOC

### **Prix « Excellence » Chardonnay barrique**

Caves du Château d'Auvernier à Auvernier Chardonnay barrique 2016, Neuchâtel AOC

### **Prix « Excellence » Pinot Gris**

Christian Rossel à Hauterive Pinot Gris en Biodynamie 2017, Neuchâtel AOC

### **Prix « Excellence » Spécialités blanches**

Domaine Saint-Sébastien à Saint-Blaise Sauvignon 2016, fût de chêne, Neuchâtel AOC

### **Prix « Excellence » Spécialités rouges**

Caves et Distillerie de la Ruelle à Auvernier Nobles Grains de Gamaret 2015, Neuchâtel AOC

### **Prix « Excellence » Vin doux**

Domaine Saint-Sébastien à Saint-Blaise Câlins d'Automne 2016, Pinot Gris, Neuchâtel AOC

### **Prix « Excellence » Vin Mousseux**

Les Caves du Prieuré à Cormondrèche Œil de Perdrix mousseux, Neuchâtel AOC

## Sélections d'Or Neuchâtel

Encavage	Dénomination du vin
Caves de Chambleau - Colombier	Chardonnay Barrique 2016, Neuchâtel AOC
	Pinot Noir Barrique Cuvée Charlotte 2016, Neuchâtel AOC
	Métissage 2016, Garanoir-Gamaret, Neuchâtel AOC
Caves du Château d'Auvernier – Auvernier	Non Filtré 2017, Neuchâtel AOC
	Neuchâtel Blanc 2017, Neuchâtel AOC
Domaine Olivier Brunner – Bevaix	Blanc Bevaix 2017, Neuchâtel AOC, Bevaix
	Pinot Gris 2017, Neuchâtel AOC, Bevaix
	Pinot Noir 2016, Neuchâtel AOC, Bevaix
Les Caves de la Béroche - St-Aubin-Sauges	Pinot Noir Domaine des Coccinelles 2017, Neuchâtel AOC
Valentin, Domaine Nicolas Ruedin – Cressier	Valentin Pinot Noir 2016, Neuchâtel AOC
	Valentin Gamaret 2016, Neuchâtel AOC
Domaine Saint-Sébastien, J.-P. Kuntzer SA - St-Blaise	Chardonnay 2017, Neuchâtel AOC
	Chardonnay fût de chêne 2016, Neuchâtel AOC
	Pinot Gris 2017, Neuchâtel AOC
Caves Châtenay Bouvier SA – Boudry	Œil de Perdrix Vaumarcus 2017, Neuchâtel AOC
	Œil de Perdrix Neuchâtel 2017, Neuchâtel AOC
Cave des Coteaux - Boudry	Pinot Gris Terra Ancestra 2017, Neuchâtel AOC
	Noirs Coteaux 2016, Gamaret-Garanoir, Neuchâtel AOC
Bouvet-Jabloir –Auvernier	Œil de Perdrix 2017, Collection Légende, Neuchâtel AOC
Cave des Lauriers – Cressier	Chasselas Cave des Lauriers 2017, Neuchâtel AOC
	Pinot Noir Cave des Lauriers 2016, Neuchâtel AOC

	Les Cloux 2015, Pinot Noir Barrique, Neuchâtel AOC
Alain Gerber – Hauterive	Hauterive 2016, Pinot Noir, Neuchâtel AOC
Auberson et Fils SA - La Neuveville	Pinot Noir Auberson 2016, Neuchâtel AOC
Domaine de Montmollin – Auvernier	Non Filtré 2017, Neuchâtel AOC, Auvernier
	Auvernier 2017, Chasselas, Neuchâtel AOC, Auvernier
	Pinot Noir élevé en Barrique 2015, Neuchâtel AOC
	Les Deux Sauvages 2017, Gamaret-Garanoir, Neuchâtel AOC
	Extra Muros 2016, Gamaret-Garanoir Pinot Noir, Neuchâtel AOC
Lavanchy Vins – Neuchâtel	Neuchâtel 2017, Chasselas, Neuchâtel AOC
	Champréveyres 2017, Chasselas, Neuchâtel AOC
	Pinot Gris 2017, Neuchâtel AOC
	Savagnin Rose 2017, Neuchâtel AOC
	Pinot Noir Barrique 2015, Neuchâtel AOC
	Désir Noir 2016, Gamaret-Garanoir Pinot Noir, Neuchâtel AOC
Jocelyn et Cinzia Vouga – Cortaillod	Pinot Gris 2017, Neuchâtel AOC
	Œil de Perdrix 2017, Neuchâtel AOC
Cave et Distillerie de la Ruelle – Auvernier	Pinot Noir Auvernier 2016, Neuchâtel AOC
Caves du Prieuré – Cormondrèche	Non Filtré 2017, Neuchâtel AOC
	Goutte d'Or 2017, Neuchâtel AOC, Auvernier
	Œil de Perdrix 2017, Neuchâtel AOC
	Perdrix Blanche 2017, Neuchâtel AOC
	Elixir du Prieur 2015, Assemblage rouge AOC
	Magie Noir 2015, Assemblage rouge AOC
	Goutte d'Or 2016, Pinot Noir, Neuchâtel AOC, Auvernier
J.-Ch. Porret - Domaine des Cèdres – Cortaillod	Blanc Domaine des Cèdres 2017, Neuchâtel AOC, Cortaillod

René-Pierre Nicolet Vins – Bevaix	Excellence Pinot Noir 2016, Neuchâtel AOC
Sandoz et Cie Vins – Neuchâtel	Œil de Perdrix 2017, Neuchâtel AOC
Cru de Cornaux, Serge Divernois – Cornaux	Chasselas 2017, Neuchâtel AOC, Cornaux
	Œil de Perdrix 2017, Neuchâtel AOC
Cave du Cep – Cortaillod	Non Filtré 2017, Neuchâtel AOC
	Œil de Perdrix 2017, Neuchâtel AOC
Christian Rossel – Hauterive	Gamaret 2016, Grand vin en Biodynamie, Neuchâtel AOC
Vins Keller – Vaumarcus	Pinot Noir 2017, Neuchâtel AOC
Domaine Grisoni - Cressier	Non Filtré 2017, Neuchâtel AOC
	La Feuillée 2017, Chasselas, Neuchâtel AOC
Caves de la Ville de Neuchâtel - Neuchâtel	Chardonnay 2017, Neuchâtel AOC
	Pinot Noir 2016, Neuchâtel AOC
Engel Vins - Saint-Blaise	Œil de Pedrix 2017, Neuchâtel AOC
Domaine Angelrath - Le Landeron	Œil de Perdrix 2017, Neuchâtel AOC
Domaine Hôpital Pourtalès - Cressier	Pinot Noir 2017, Neuchâtel AOC
Station viticole - Auvernier	Abbaye de Bevaix 2017, Chasselas, Neuchâtel AOC, Bevaix
Domaine de la Maison Carrée, J.-D. et Alexandre Perrochet - Auvernier	Pinot Noir d'Hauterive 2016, Neuchâtel AOC, Hauterive

### 2.1.2.3 Commission AOC

En 2018, deux séances de dégustation, organisées par M. Patrick Vaudroz en collaboration avec Mme Laetitia Balossi, ont eu lieu dans la salle de la Station viticole à Auvernier (4 juillet et 6 septembre 2018). La Commission s'est ensuite réunie en séance plénière, sous la présidence de M. Patrick Vaudroz, le 11 décembre 2018 pour faire le bilan de l'exercice 2018.

Bilan des dégustations AOC de 2013 à 2018 :

Considérants	2014	2015	2016	2017	2018
Encavages avec prélèvements	26	27	27	33	21
Commerces et manifestations avec prélèvements	-	-	-	1	3
Nombre de dégustations	2	2	2	2	2
Chasselas prélevés	16	19	21	25	20
Œil-de-Perdrix prélevés	12	21	22	28	20
Pinots noirs prélevés	16	15	23	25	20
Spécialités prélevées	1	12	8	14	5
Total vins prélevés et dégustés	45	55	74	92	65
Vins admis	43	48	68	86	61
Vins admis avec réserves	2	5	5	4	3
Vins refusés	-	2	1	2	1
Part de vins refusés	0 %	3.64 %	1 %	2.33 %	1.5 %
Encavage soumis à l'agrément	-	-	-	1	-
Encavage sous séquestre	-	-	-	-	-

#### 2.1.2.4 Association PI Région 3 Lacs

L'Association PI Région 3 Lacs est une association professionnelle qui regroupe les viticulteurs de la région des Trois Lacs (NE, BE francophone, Vully FR et VD) appliquant le mode de production PER. C'est une section de Vitiswiss qui est compétente pour délivrer les certificats aux vigneron qui souhaitent faire plus que les PER, ainsi que le label Vinatura aux encaveurs intéressés. Ce label Vinatura permet d'identifier les vins issus de production intégrée jusqu'au consommateur et ce selon un concept de développement durable. Les contrôles PER et certificats sont mandatés à l'ANAPI qui est accréditée ISO 17020.

M. Boris Keller de Vaumarcus est président de l'association régionale et également de Vitiswiss. Le conseil technique est assuré par M. Johannes Rösti de la Station viticole cantonale. Par convention, la CNAV est mandatée pour la tenue du secrétariat et de la comptabilité. L'effectif de l'organisation est de 83 membres : 51 sur Neuchâtel, 15 sur Vaud, 12 sur Fribourg et 5 sur Berne. De plus, elle contrôle par mandat quelques exploitations non-membres, ainsi que, en sous-traitance de l'AFAPI, la partie viticole d'exploitations mixtes (agricole-viticole) fribourgeoises.

En 2018, le comité PI Région 3 Lacs est constitué des personnes suivantes : MM. Boris Keller, Yann Vanvlaenderen, Olivier Brunner, Claude Auberson, Fredi Marolf, Gilles Pierrehumbert et Claude Besson.

Les statistiques de contrôle 2018 se présentent comme suit :

Considérants	2015	2016	2017	2018
Contrôles effectués	28	35	30	29
Avertissements / réductions paiements directs / renoncements	5	5	3	0
Certificats Vitiswiss décernés	24	18	17	14
Refus du certificat Vitiswiss	0	2	0	0

#### 2.1.2.5 ANAPI

##### **Accréditation**

L'Association neuchâteloise des agriculteurs en production intégrée, s'est réunie en 2002 avec les Organisations cantonales de contrôle (OCC) des autres cantons romands (Vaud, Genève, Jura et Valais) sous la bannière de l'Organisme Intercantonal de Certification (OIC) à Lausanne.

Cette collaboration a donné naissance à la Commission Technique des Contrôles (CTC) au sein de l'OIC et cette dernière a obtenu l'accréditation à la norme ISO 17020. Ultérieurement, le groupe s'est élargi aux organisations OLK sises dans le Haut-Valais et Agrispea SA du Tessin.

Pour diverses raisons, les OCC ont décidé en 2012 de revoir leur fonctionnement et de devenir maître de leur accréditation, en donnant naissance à la Fédération des Organisations de Contrôles Agricoles et Alimentaires (FOCAA) qui obtient une accréditation selon la norme ISO 17020 temporaire jusqu'en 2016. À partir du 1<sup>er</sup> août 2016, l'ANAPI est accréditée individuellement et la FOCAA reste un organe de soutien et de concertation des différentes OCC pour toutes les tâches qui touchent à l'accréditation.

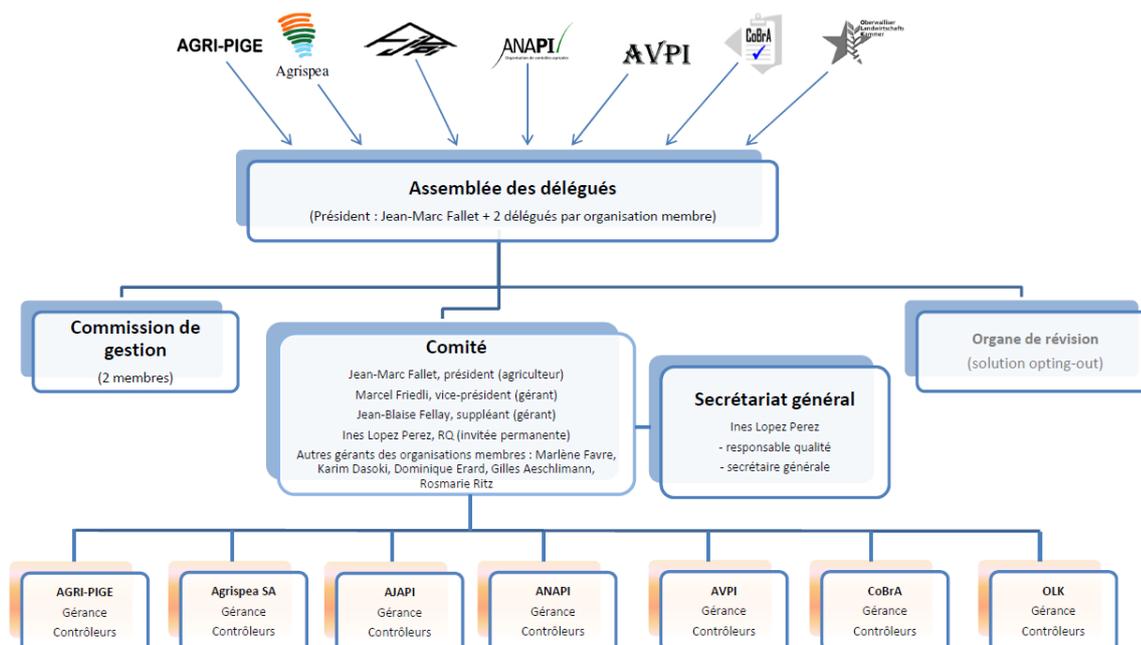
Les buts de la FOCAA sont :

- Harmoniser les procédures et les documents de ses membres en ce qui concerne les différents contrôles relevant du droit public ou privé, effectués dans les secteurs susmentionnés et qui sont soumis à l'accréditation ;
- Offrir des prestations de Responsable Qualité au profit de ses membres ;
- Offrir une plateforme d'échange d'expériences.

La FOCAA est constituée de sept membres (Organisations cantonales de contrôle, OCC) qui sont :

- L'Association genevoise des paysans et paysannes pratiquant la production intégrée, Satigny (AGRI-PIGE) ;
- L'Association jurassienne des agriculteurs en production intégrée, Courtételle (AJAPI) ;
- L'Association neuchâteloise des agriculteurs en production intégrée, Cernier (ANAPI) ;
- L'Association valaisanne pour la production intégrée, Conthey (AVPI) ;
- L'Association vaudoise de contrôle des branches agricoles, Lausanne (CoBrA) ;
- Oberwalliser Landwirtschaftskammer, Visp (OLK) ;
- Agrispea SA, San Antonino.

Voici l'organigramme simplifié :



### **Coordination des contrôles**

Sous la présidence de Mme Corinne Bourquin (adjointe du Vétérinaire cantonal), le groupe de coordination des contrôles se réunit deux fois par an. MM. Patrick Vaudroz (Sagr) et Quentin Morel sont également membres. Sa tâche vise à éviter des doublons, dans la mesure du possible, et à cibler une partie des contrôles selon le risque, conformément à l'ordonnance sur la coordination des contrôles (OCCEA).

### **Commission OPAN**

Sous l'impulsion de la CNAV, une commission cantonale a été créée pour régler les cas de non-conformité de l'OPAN (ordonnance sur la protection des animaux) en lien avec la fin de la période transitoire au 1<sup>er</sup> septembre 2013. Elle est présidée par l'adjointe du Vétérinaire cantonal, Mme Corinne Bourquin, et est formée de deux personnes de la CNAV (MM. Marc Frutschi et Yann Huguelit), 2 personnes du Sagr (MM. Pierre-Ivan Guyot et Patrick Vaudroz) et M. Quentin Morel de l'ANAPI. Aucune séance n'a eu lieu en 2018.

### **Comité – Commission de contrôle – Assemblée générale**

Le comité s'est réuni à trois reprises (février, mai, décembre). La Commission de contrôle s'est réunie deux fois (mai et septembre) pour traiter des dossiers présentant des non-conformités.

L'assemblée générale s'est déroulée le 15 mars 2019 à la ferme Pierre-à-Bot à Neuchâtel en présence de 44 membres et invités.

Voici un bref résumé de cette session :

- Engagement de deux nouveaux contrôleurs en 2018 pour réaliser les contrôles bios : Stéphane Challandes et Francis Ballet.
- L'ANAPI, ainsi que trois autres organes de contrôles romands, ont signé l'offre pour AcordaControl. Le développement se fait en 2018-2019, avec un démarrage prévu en 2020.
- Modification des statuts : intégration au comité de l'ANAPI d'un représentant (-e) de l'agriculture biologique (Bio Neuchâtel) et d'un représentant (-e) des associations viticoles (PI 3 Lacs).

Statistiques de contrôles agricoles (sans viticulture : voir 2.1.2.4)

Considérants	2015	2016	2017	2018
Nbre d'exploitations inscrites PER	624	615	597	589
Nbre de contrôles PER sur le terrain	157	181	154	165
Part	25 %	29 %	26 %	28 %
Exploitations non-conformes PER	20	30	29	46
Part	6 %	8 %	8 %	28 %
Nbre d'exploitations inscrites SST/SRPA	567	554	543	510
Part des exploitations PER	91 %	90 %	91 %	87 %
Nbre d'expl. contrôlées SST/SRPA	210	174	144	510
Part	37 %	31 %	27 %	26 %
Exploitations non-conformes SST/SRPA	15	15	17	14
Part	7 %	9 %	12 %	11%
Nbre de contrôles AO	190	189	129	133
Nbre de contrôles IP-Suisse base	80	71	52	50
Nbre de contrôles IP-Suisse céréales	8	6	26	14
Nbre de contrôles IP-Suisse viande	78	53	42	68
Nbre de contrôles IP-Suisse lait des prés	4	0	11	1
Nbre de contrôles IP-Suisse biodiversité	51	44	31	24
AOP Gruyère	-	66	35	51
Montagne et alpage	-	-	8	34
Autres (IPG / FM / 62 a)	9	6	4	6
Nbre de contrôles Suisse-Garantie	39	26	45	18
Nbre de contrôles AQ-Viande suisse	96	85	47	47
Nbre de contrôles "données de structures" (exploitations PER + Bio)	190	200	188	175

### 2.1.2.6 Marché de bétail

Durant l'année 2018, 24 marchés de bétail surveillés ont été organisés à l'Anim'halle aux Ponts-de-Martel. Quelques 3'256 bêtes ont été commercialisées sur le marché de bétail des Ponts-de-Martel.

La fréquentation moyenne des marchés de bétail des Ponts-de-Martel a été d'env. 147 bêtes. Notons que six marchés ont plus de 150 bêtes (154, 159, 163, 179, 195 et 216). Quatre marchés ont un apport de moins de 100 bêtes (73, 88, 89 et 98). La fréquentation neuchâteloise au marché de Provence est en baisse (163 bêtes au total, soit -31).

La **qualité du bétail commercialisé** en 2018 : 162 bêtes classifiées en "C" (+36). La diminution de la catégorie "X" passant de 882 bêtes en 2017 à 831 en 2018. A noter qu'il n'y a aucune bête hors taxe (-2). Le tableau ci-après montre l'évolution de la qualité.

Au niveau des **prix**, nous relevons que la surenchère moyenne s'est élevée pour les 24 marchés des Ponts-de-Martel à fr. 161.08/bête. Pour les vaches, celle-ci a été de fr. 203.24/bête. Ceci représente une surenchère totale de fr. 524'476.48. La valeur bouchère nette des bêtes est plus basse que l'an passé avec une moyenne de fr. 2'122.80.

Statistique des marchés surveillés des Ponts-de-Martel :

<b>Considérants</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>
Nbre bêtes vendues	2'909	3'124	3'514	3'539	3'251
"Usage personnel"	16	12	11	7	5
Nbre bêtes totales	2'925	3'136	3'525	3'546	3'256
Valeur totale des ventes en millions	5.9	6.7	7.7	8	6.9
Nbre détenteurs	289	296	293	282	257
Enchère moy. par bête	fr. 151.30	fr. 165.90	fr. 202.65	fr. 193.85	fr. 161.08
Subvention allouée en fr.	180'000.-	180'000.-	175'000.-	155'000.-	140'000.-
Bêtes avec subvention	2'509	2'663	3'116	3'148	2'870

### ***L'attribution des primes de l'État de Neuchâtel***

Dans l'ensemble, 2'870 bêtes (-278) vont finalement toucher des primes en 2018. Ce nombre comprend également les cinq bêtes en "usage personnel" (-2) ainsi que celles amenées sur les marchés de Provence par les agriculteurs neuchâtelois. À noter que 549 (+43) ont été commercialisées sans toucher de primes. Ce qui représente 16.06 % des bêtes ayant fréquenté les marchés de bétail en 2018.

Le montant total affecté aux frais de déplacements (fr. 30.-) se monte en 2018 à fr. 49'320.- L'attribution de cette prime se fait à raison de deux bêtes maximum par marché.

### ***Le personnel***

Afin d'assurer une organisation optimale des marchés des Ponts-de-Martel, le personnel a été le suivant pour 2018 :

Gérance, secrétariat, convocations	Mme Justine Derendinger
Suppléante	Mme Christelle Oppliger
Enregistrement des données	Mme Anne-Pauline Montandon
Contrôles d'entrées	Mme Camille Nonin
Pesage	M. Christophe Perrin
Taxation	2 experts de Proviande
Vente	MM. Tony Wieland et Philippe Jacot
Buvette	Mme Aurélie Perrin

### ***CH – Assurance bétail de boucherie***

L'assurance couvre les frais liés aux bêtes déclarées impropres à la consommation ou atteintes par la cysticerose (défauts cachés). La prime par gros bovin s'est montée à fr. 13.-. Pour le jeune bétail, elle est restée inchangée à fr. 5.-.

### ***Communauté d'intérêt des marchés publics (CIMP)***

La CNAV est membre de la Communauté d'intérêt des marchés surveillés (CIMP). Le siège de la CIMP est à Brugg auprès de l'Union suisse des paysans qui tient son secrétariat.

La CIMP est membre de Proviande et détient un siège non-permanent au comité de celle-ci. Elle maintient des contacts réguliers avec les autorités et en particulier avec les marchands et les abattoirs qui sont les premiers clients des marchés. Elle est également membre de l'Association des producteurs de bétail bovin.

### 2.1.2.7 Anim'Halle

La halle agricole des Ponts-de-Martel construite en 1998 donne toujours entière satisfaction à ses membres. Les locations de la buvette sont régulières depuis de nombreuses années. Cela démontre les deux fonctions de ce bâtiment parfaitement bien assumées à savoir, la qualité professionnelle destinée à l'agriculture par le biais des 24 marchés de bétail et la seconde fonction destinée aux rencontres qu'elles soient familiales, privées ou les manifestations de plus grande envergures comme le bal-des-foins, le concours des taureaux ainsi que diverses autres expositions bovines ou de petits animaux.

En 2018, les marchés de bétail ont apporté fr. 16'305.- de revenu à la société, ce qui représente près d'un tiers des recettes totales. Les deux autres tiers sont répartis entre les ventes de boissons à la buvette et la location des locaux. Le bénéfice de l'exercice 2018 est de fr. 1'479.28.

### 2.1.2.8 Abattoir régional des Ponts-de-Martel

L'année 2018 correspond au 4<sup>ème</sup> exercice depuis la réfection de l'abattoir. Le tonnage abattu est stable avec une augmentation des porcs et une légère diminution au niveau des bovins. Les comptes sont proches de l'équilibre.

Cependant, le comité ne se satisfait pas de ce résultat car les amortissements ne sont pas suffisants. Le comité et le responsable technique ont pour objectif d'améliorer encore le résultat non seulement par une augmentation du volume d'abattage d'une part, mais aussi par une meilleure efficacité du travail et une économie sur les frais de fonctionnement.

Au niveau de la formation continue, les employés ont reçu des cours sur l'hygiène et tous les nouveaux collaborateurs ont suivi le cours sur la protection des animaux. Même si nous avons jusqu'ici échappé aux actions des antispecistes, l'abattoir n'ignore pas pour autant la polémique qui entoure la consommation de viande en général. L'abattoir respecte strictement la législation sur la protection des animaux ainsi que celle sur l'hygiène des denrées alimentaires. Afin de démontrer notre bonne foi, nous avons décidé d'accepter les visites de l'abattoir pendant les heures d'abattage. Un protocole a été mis en place qui permet à des groupes de trois personnes maximum, accompagnés par un responsable, d'assister au travail d'abattage dans le respect de l'hygiène et de la sécurité.

Chiffres-clés 2015 à 2018 :

Considérants	2015	2016	2017	2018
Abattages en t Poids mort	1'047	1'086	1'094	1'119
Abattages en nombre têtes	10'132	10'509	10'729	11'240
Porcs	8'463	8'849	9'203	9'695
Gros bovins, équidés, gibier	956	957	834	800
Veaux	221	162	144	159
Ovins, caprins	492	541	548	586
Chiffre d'affaires	fr. 798'123.-	fr. 805'680.-	fr. 831'102.-	fr. 805'680.-
Amortissements	fr. 143'662.-	fr. 139'000.-	fr. 140'800.-	fr. 139'000.-
Bénéfice / Pertes	fr. -13'588.-	fr. 228.-	fr. 545.-	fr. 225.-

Membres du comité de la société coopérative de l'abattoir régional des Ponts-de-Martel: MM. Marc Frutschi (président), Jean-Marc Robert (vice-président), Armin Eigenmann (secrétaire), Olivier Montandon, Didier Barth, Pascal Truong, Stéphane Rosselet (membres). Invités : MM. Ludovic Messerli (responsable d'exploitation), Alexandre Sahli (comptable).

Nombre de coopérateurs : 500 membres, dont 88 personnes morales ou membres collectifs.

### 2.1.2.9 Agriviva Neuchâtel

Au cours de la saison écoulée, près de 1'450 jeunes ont passé une partie de leur temps libre à effectuer un stage à la ferme et selon leurs évaluations, la plupart d'entre eux ont été très satisfaits.

C'est l'occasion de faire des rencontres rafraîchissantes entre plusieurs générations, différentes cultures et mentalités. Cet échange est bénéfique à tous.

Une partie des jeunes nous ont confié qu'ils garderaient contact avec leur famille d'accueil et qu'ils seraient prêts à renouveler l'expérience les années prochaines.

Afin de promouvoir le nouveau visage d'Agriviva, plus de 1'000 jeunes de 14 ans, à travers tout le canton, ont reçu une carte de présentation de l'association.

Durant l'année 2018, l'antenne neuchâteloise d'Agriviva a placé 45 jeunes dans les familles du canton.

Nous pouvons faire état des chiffres suivants de 2016 à 2018 :

<b>Considérants</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>
Familles neuchâteloises receveuses	8	8	8
Jeunes placés de l'extérieur	34	33	39
Origine suisse alémanique	19	18	26
Origine suisse romande	8	11	7
Origine suisse italienne	1	1	3
Origine étrangère	6	3	3
Nombre de jours de travail	507	610	567
Jeunes neuchâtelois placés au Canton NE	2	0	6
Nombre de jours de travail	26		145
Total placements au Canton NE	36	33	45
Total nombre de jours de travail	533	610	712
Jeunes neuchâtelois placés à l'extérieur	13	15	9
En suisse alémanique	8	13	4
En suisse romande	5	2	5
En suisse italienne	0	0	0
A l'étranger	0	0	0
Nombre de jours de travail	268	204	206

Nous constatons que le nombre total de placements a augmenté par rapport à l'année passée et que nous avons le même nombre de famille. Les jeunes ont effectué des stages plus courts d'environ trois jours.

La grande majorité de nos familles a été visitée durant les années précédentes. Trois nouvelles familles ont été rencontrées en 2018.

Le questionnaire envoyé à chaque jeune nous permet d'évaluer le placement dans les familles : accueil, contacts, état des lieux, travail à effectuer, temps de travail journalier. En règle générale, les jeunes donnent une appréciation bonne à très bonne de leur expérience. Quand ce n'est pas le cas, la déception est souvent due à une mauvaise compréhension du concept Agriviva par le jeune ou par la famille d'accueil.

Pour conclure, nous tenons à exprimer nos vifs remerciements aux familles neuchâteloises qui donnent l'opportunité aux volontaires de découvrir le monde rural, ainsi qu'à l'Etat de Neuchâtel pour le soutien apporté.

### 2.1.2.10 Communications de base

En 2018, deux manifestations neuchâteloises ont repris la campagne "*Proche de vous les paysans suisses*".

#### ***Char fleuri de la Fête des vendanges***

Quel fût enchanté ! Le thème de l'édition 2018 du corso fleuri a été décliné sur le thème des pâturages enchanteurs du Creux-du-Van. Une façon de mettre en valeur un paysage typique de notre magnifique canton et de son agriculture. C'était également l'occasion de discuter des dégâts considérables engendrés par les sangliers en faisant figurer sur le petit char un sanglier féroce mais rempli d'humour.

Ce magnifique résultat n'aurait pu être atteint sans l'engagement de tous les participants à la confection et sans les fameux dahlias cueillis dans des conditions favorables. Nous adressons un vif remerciement à toutes les personnes qui se sont engagées, de près comme de loin, pour faire vivre notre agriculture et viticulture neuchâteloise lors du corso fleuri 2018. Il s'agit en effet d'une superbe vitrine pour l'agriculture en ville de Neuchâtel. Chaque année l'aventure recommence et votre participation est décisive! Un grand merci tout particulier à la famille Krebs pour la mise en œuvre et à Quentin Ducommun pour la culture des dahlias. Le char enchanté, en a enchanté plus d'un !



## ***Fête la Terre***

La CNAV a participé à Fête la terre les 25 et 26 août 2018 avec, comme thème fort, la participation à la réalisation d'un labyrinthe de maïs entrecoupé de jeux pour les enfants. Le soleil a, lui aussi été de la partie pour le plus grand plaisir de la multitude d'enfants qui ont pu s'adonner à la découverte de la nature. De plus, un ensemble d'animaux de la ferme a été présenté afin de rappeler les origines de la production de denrées alimentaires.



## 2.2 Secteur conseil & formation

### 2.2.1 Formation

#### 2.2.1.1 Groupes de vulgarisation

Avec 14 groupes de vulgarisation répartis sur l'ensemble du territoire du canton de Neuchâtel, le secteur conseil & formation, par ses conseillers, dispense une séance par groupe durant la période hivernale. Ces contacts sont une occasion d'échanger sur l'actualité technique. Cette formule gratuite de formation continue permet également d'effectuer une rotation des conseillers agricoles au sein des groupes régionaux de vulgarisation.

Statistiques de fréquentation des séances de janvier 2019 :

Groupes	Nombre de pers. convoquées	Nombre de participants	% de participation
Bémont & La Brévine	61	21	34.4 %
Chaumont & Lignièrès	32	13	40.6 %
Cornaux	31	11	35.5 %
Couvet + Fleurier + Rothel + Travers	70	20	28.6 %
La Chaux-de-Fonds	107	16	15.0 %
La Côte-aux-Fées	19	8	42.1 %
Le Cerneux-Péquignot	19	11	57.9 %
Le Locle + La Chaux-du-Milieu + Le Crêt-du-Locle	62	18	29.0 %
Le Pâquier	36	13	36.1 %
Les Bayards + Les Verrières	38	13	34.2 %
Les Ponts-de-Martel	57	17	29.8 %
Littoral Ouest	64	21	32.8 %
Val-de-Ruz Est	35	17	48.6 %
Val-de-Ruz Ouest + La Côtière	63	23	36.5 %
<b>Totaux</b>	<b>694</b>	<b>222</b>	<b>32.0 %</b>

Années	2014/15	2015/16	2016/17	2017/18	2018/19
Nbre de séances	17	16	14	14	14
Nbre de participants	288	225	213	201	222
Taux participation	39.2 %	32.0 %	29.7 %	28.6 %	32 %

La participation des exploitants aux séances a légèrement augmenté pour atteindre 32.0 % (28.6 % en 2017). Le programme des séances tenues en janvier permet de réunir un grand nombre d'agriculteurs. Les sujets traités étaient :

**Gestion d'entreprise PA 2018-2021** : Actualisations, contestations SAU, lait durable, PA 2022+.

**Production végétale** : Programme de réduction des phytosanitaires ; plan d'action, utilisation du pulvérisateur, exemple d'un agriculteur équipé pour réduire les risques / retour sur les démonstrations de désherbage et rénovation / système de mini-station météo / couverts végétaux / résultats des betteraves sucrières dans le VDR.

**Production animale** : Mortellaro et acides gras en production de lait de fromagerie.

**Mécanisation et installation** : Circulation routière.

### 2.2.1.2 Formation continue agricole neuchâteloise

Le secteur conseil & formation a réalisé son propre catalogue pour la 11<sup>ème</sup> année consécutive avec des cours mis sur pied en collaboration intercantonale, notamment avec Prométerre (VD) et la FRI (JU/JB).

Il faut relever la bonne participation des agriculteurs neuchâtelois aux cours de l'hiver 2017/18. Ce résultat provient de cours orientés selon les besoins des praticiens et d'une relance ciblée faite par le secteur. Thématiques des cours de l'hiver 2017/18 :

N° de cours	Thème	Organisateurs CNAV	Fréquentation (personnes)
			Agr. NE
NE-801	Actualisation vaches allaitantes : journée régionale d'hiver	Audrey El Hayek	31
NE-802	L'Homéopathie appliquée au troupeau bovin	Audrey El Hayek	1
NE-805	Se reconverter à l'agriculture biologique	Audrey El Hayek	12
NE-806	Grandes cultures bio	En collaboration avec le FiBL	2
NE-813	Sécurité à la cave, l'essentiel pour mon apprenti – mon employé	En collaboration avec Agora	1
NE-814	Gestes et postures, ou comment ménager son dos	En collaboration avec Agora	1
NE-822	Laboratoire, hygiène et étiquetage dans le domaine de la transformation des denrées alimentaires	En collaboration avec Prométerre	5
NE-823	Vendre, mais à quel prix ?	En collaboration avec Prométerre	1
<b>Total</b>			<b>54</b>

### 2.2.1.3 Groupes AGRIDEA

L'échange professionnel, qui se déroule au sein de ces groupes, permet de créer de l'émulation autour de thèmes d'actualité. Il en découle généralement la naissance de fiches techniques et de cours destinés aux agriculteurs, la mise en place de nouvelles techniques de production et l'échange d'informations.

Le secteur conseil & formation de la CNAV participe aux groupes suivants :

- Production animale Audrey El Hayek
- Agriculture biologique Aloïs Cachelin
- Gestion Jonathan Amstutz
- Groupe nature et agriculture de montagne Mayline Mutti
- Diversification Melinda Oppliger
- Constructions rurales Aloïs Cachelin
- Association pour le développement des cultures fourragères Melinda Oppliger
- Groupe intercantonal machines Cyril Perrenoud
- Forum Vulg Cyril Perrenoud

### 2.2.1.4 Enseignement agricole

Concernant l'activité d'enseignement auprès de l'Ecole des métiers de la terre et de la nature (EMTN), l'année 2018 s'est bien déroulée avec une classe par degré pour les 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année et deux classes en 3<sup>ème</sup> année.

Résumé des matières enseignées et dotation horaire :

Qui	Matière	Périodes dispensées	Classe
Jonathan Amstutz	Environnement de travail	66	Agri 3
Steven Siegenthaler	Production animale	94	Agri 3
	Production animale	111	Agri 2
	Production animale	88	Agri 1
Cyril Perrenoud	Production végétale	84	Agri 3
	Production végétale	107	Agri 2
	Production végétale	70	Agri 1
	Mécanisation	40	Agri 3
	Projets novateurs	40	Agri 3
	Gestion transfrontalière	40	Agri 3
Melinda Oppliger	Production végétale	60	Agri 3
	Production végétale	18	Agri 1
Marc Kury	Production végétale	114	Agri 3
	Projets novateurs	40	Agri 3
	Environnement de travail	32	Agri 3
	Mécanisation	97	Agri 3
Yann Huguelit	Environnement de travail	36	Agri 3

Aloïs Cachelin	Mécanisation	114	Agri 3
	Mécanisation	15	Agri 1
Armelle von Allmen	Production animale	167	Agri 3
	Environnement de travail	78	Agri 3
Audrey El Hayek	Environnement de travail	32	Agri 3
	Production animale	80	Agri 3
	Gestion transfrontalière	40	Agri 3
<b>Total</b>		<b>1'663</b>	

Dans le système de formation pour l'obtention du CFC, il existe un domaine à options en 3ème année. Cette branche est composée de trois cours d'une semaine, à savoir : "Bûcheronnage", "Gestion transfrontalière" et "Projets novateurs". Les collaborateurs de la CNAV sont chargés d'organiser les cours "Gestion transfrontalière" (visites d'exploitations en France voisine) et "Projets novateurs" (visites d'exploitations suisses qui font preuve d'un dynamisme particulier). Les deux cours sont conclus par une présentation orale publique, ce qui permet aux apprentis d'acquérir des compétences en expression orale, notamment dans un but de promotion de la profession.

En plus, une partie des enseignants participent, avec les experts cantonaux, aux examens de fin de deuxième année (examens partiels), à savoir deux examens pratiques de production animale et mécanisation, ceci sur l'exploitation agricole de formation. Au total, pas moins de 200 heures ont été investies pour les examens partiels et de CFC dans le cadre de cette année 2018.

Comme chaque année, en 2018 a eu lieu l'enseignement du brevet et de la maîtrise d'agriculteur. Mme Melinda Oppliger, Mme Fragnière Émilie et M. Cyril Perrenoud ont fonctionné comme responsables du module LW02 "Production fourragère". Mme Von Allmen Armelle a, quant à elle, repris la responsabilité du module du brevet de paysanne EP 07.

Mme Audrey El Hayek est chargée de la coordination de l'enseignement des cours spécifiques en agriculture biologique au niveau de la Romandie. Quatre semaines d'enseignement sont dispensées dans les différentes écoles romandes. Durant ces quatre semaines, Mme El Hayek a dispensé au total 50 périodes d'enseignement en production animale bio.

### 2.2.1.5 Cours interentreprises

Dans le cadre de l'ordonnance de formation agricole, les apprentis doivent accomplir huit jours de cours interentreprises afin d'obtenir le CFC, et ce en plus des cours à l'EMTN et du travail sur l'exploitation formatrice.

La CNAV est chargée de l'organisation de ces cours (quatre jours en 1ère année et quatre jours en 2ème année). Les cours interentreprises sont des cours pratiques lors desquels les élèves peuvent exercer des travaux qu'ils n'effectuent pas nécessairement sur leur exploitation formatrice. De plus, la sécurité est un point important mis en avant par les cours interentreprises.

Moniteurs	Matière	Mois	Année d'apprentissage	Nombre d'élèves
Frédéric Matile Marc Frutschi Cyril Perrenoud	Réglage des machines de fenaison	Septembre (2 jours)	1ère	25

Luc Balmer Jérôme Humbert-Droz Cyril Perrenoud Marc Kury	Pulvérisateur	Mai (1 jour)	2 <sup>ème</sup>	17
Fabrice Bonjour Michel Etter Cyril Perrenoud	Réglage des machines de grandes cultures	Octobre (1 jour)	2 <sup>ème</sup>	17
Marc Frutschi Jérôme Isler Von Allmen Armelle	Hygiène et assurance qualité	Février (1 jour)	1 <sup>ère</sup>	25
Tony Vuilliamenet Bonjour Maxime Marc Kury	Sécurité sur l'exploitation	Avril (1 jour)	1 <sup>ère</sup>	25
Luc Balmer Aloïs Cachelin	La manutention	Avril (1 jour)	2 <sup>ème</sup>	17
Siegenthaler Steven	Trafic des animaux	Juin (1 jour)	2 <sup>ème</sup>	17

### 2.2.1.6 Capa'Cité

Au niveau de la formation professionnelle, l'année 2018 a été marquée par le salon des métiers Capa'Cité dans la ville de Neuchâtel qui s'est déroulé du 6 au 12 septembre. Le salon accueillait différents corps de métiers pour les faire connaître aux écoliers du canton. Tous les élèves de 10<sup>ème</sup> et 11<sup>ème</sup> année Harmos visitaient le salon durant les heures de cours avec leur classe et un grand nombre de personnes l'ont visité librement en fin de journée ou durant la journée du samedi. La CNAV a participé activement à ce salon puisqu'elle s'est occupée de construire les stands de l'ensemble des métiers verts ainsi que de gérer le stand des agriculteurs. Une stabulation libre composée de rondins de bois a exclusivement été réalisée pour la manifestation. Le public a ainsi pu découvrir six vaches laitières dans leur espace avec logettes et aire paillée ainsi que la traite dans une salle de traite mobile, devant l'Hôtel de ville de Neuchâtel. Les visiteurs pouvaient directement consommer le lait issu de la traite sous forme de milkshakes. Des poneys ainsi que des chèvres naines étaient également présentes dans la ferme éphémère. La manifestation a rencontré un vif succès, l'occasion pour l'agriculture de se faire connaître au grand public.



## 2.2.2 Gestion

L'année 2018 fut extrêmement chargée pour le secteur gestion. Toujours en effectif limité le personnel à disposition pour prendre en charge les dossiers de gestion en 2018 était composé de Mmes Armelle von Allmen et Emilie Fragnière (depuis le 1<sup>er</sup> décembre) et de MM. Quentin Morel (jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet), Aloïs Cachelin, Jonathan Amstutz, Cyril Perrenoud et Yann Huguelit. Tous les conseillers se consacrent aux activités de gestion à des taux d'engagements très différents.

Les conseillers traitent toutes les demandes d'agriculteurs relatives à la gestion et la conduite de l'exploitation agricole, mais aussi un certain nombre de requêtes émanant d'institutions publiques, d'entreprises ou de propriétaires privés.

En 2018, le nombre d'expertises foncières a très fortement augmenté à 138 unités (+ 55 % par rapport à 2017) en raison de l'introduction du nouveau guide fédéral d'estimation de la valeur de rendement au 1<sup>er</sup> avril 2018. L'arrivée du nouveau guide qui remplace celui datant de 2004 était attendue, d'où le report de nombreuses demandes d'expertise durant les années précédentes. Dès le 1<sup>er</sup> avril 2018 nous avons été submergés de mandats d'expertise.

Que ce soit pour des reprises d'exploitation, des planifications de financement (augmentation de charge maximale) ou de calcul de fermage, nombreux sont les agriculteurs, les collectivités publiques ou les propriétaires privés qui désiraient bénéficier d'une augmentation de la valeur de rendement respectivement du fermage ou de la charge maximale de leur patrimoine agricole.

Avec une augmentation continue des demandes traitées de 2012 à 2015 et une diminution en 2016 et 2017, le nombre de dossiers traités est reparti à la hausse en 2018. (index 2018 : + 17 % / 2012-2018 : + 28 %).

Ces mandats peuvent aller de l'expertise des plus grandes exploitations du canton jusqu'à l'expertise d'une seule parcelle. Les expertises foncières et les budgets d'exploitation représentent à eux seuls presque 80 % du nombre de dossiers traités.

Mise à part la forte demande pour les expertises foncières, l'année 2018 s'est traduite par un léger tassement des demandes de budget d'exploitation. La raison est à chercher du côté du nombre de projets de construction très restreint pour 2018 et les années à venir. Les demandes de budget liées à des reprises d'exploitation et à des achats de terres restent stables et représentent désormais la majorité des budgets d'exploitation établis.

A noter aussi que la majorité des exploitants ayant planifié un projet de construction pour des raisons de normes de détention ont désormais réalisé leur projet et doivent le rentabiliser d'où le report de nombreux autres projets. Les demandes de rédaction de contrat liées à des collaborations (CE ou association) sont en légère augmentation alors que les demandes à l'Aide suisse aux montagnards restent stables.

<b>Prestations</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>
Budget d'exploitation	88	88	95	78	82	91	80
Variante de budget	131	123	117	96	101	116	90
Reprise d'exploitation	17	12	16	18	13	17	18
Expertise foncière (valeur de rendement, vénale et calcul de fermage)	74	75	94	105	97	89	138
Contrat d'association	6	12	8	17	8	8	6
Contrat de communauté (partielle et complète)	8	13	8	8	10	2	8
Expertise valeur parc machines	2	7	5	5	9	5	7
Demande Aide suisse aux montagnards	10	43	18	19	11	12	12
Etude d'impact	-	-	3	1	2	2	3

Notice d'impact	-	-	1	2	0	0	0
Divers	10	4	7	7	8	10	4
<b>Total dossiers</b>	<b>215</b>	<b>254</b>	<b>255</b>	<b>260</b>	<b>240</b>	<b>236</b>	<b>276</b>

**NB :** Si le tableau récapitulatif mentionne 276 dossiers (les variantes de budgets ne sont pas additionnées), il faut cependant signaler qu'il ne s'agit pas du nombre total d'agriculteurs demandeurs. En effet, une prestation se compose la plupart du temps, de plusieurs dossiers, à l'exemple d'une reprise d'exploitation qui nécessite un budget (avec éventuellement plusieurs variantes), un calcul de la valeur de rendement, une convention de reprise, etc.

A la vue de ces chiffres et comparativement au nombre total d'exploitations en recul, on peut dire que l'agriculture / viticulture neuchâteloise reste en constante mutation. On constate que l'évolution des conditions cadres occasionne des restructurations ou des adaptations qui se traduisent souvent par de lourds investissements pour les agriculteurs.

Les investissements étant liés à des bâtiments de taille toujours plus grande, nécessitent des procédures administratives toujours plus compliquées qui requièrent souvent l'établissement de notices d'impact et d'études d'impact, mandats nécessitant des compétences toujours plus larges.

Nous constatons aussi que les projets pour de nouvelles constructions rurales deviennent toujours plus difficiles à financer, d'où le recours quasi systématique des agriculteurs à des moyens de financement extraordinaires tel que l'Aide suisse aux montagnards.

## 2.2.3 Production biologique

Le développement de l'agriculture biologique gagne en importance année après année. En 2018, cinq exploitations agricoles et cinq exploitations viticoles se sont reconverties à l'agriculture biologique. La CNAV propose un conseil de reconversion complet et épaulé les exploitants également pour l'aspect administratif lors du passage à l'agriculture biologique.

Grâce au soutien du canton, de Bio Suisse et de l'OFAG, l'association Bio Neuchâtel a pu organiser plusieurs événements durant l'année 2018 :

- Représentation et promotion du bio neuchâtelois lors de Bio Agri / Bio Vino au mois de mai à Moudon
- Participation à la démonstration de machines de désherbage mécanique du mois de juin au Val-de-Ruz
- Participation à la démonstration de machines de destruction de prairies au mois d'août au Valanvron
- Le village bio lors de Fête la Terre à la fin août
- Le marché de Pierre-à-Bot à Neuchâtel à la fin du mois de novembre.

Le tableau ci-dessous récapitule l'évolution des exploitations bio.

<b>Exploitations biologiques neuchâteloises (avec paiements directs)</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>
Nbre d'exploitations agricoles	44	51	57	62	64	66	70	75
Nbre d'exploitations viticoles	4	4	5	6	7	8	10	15

## 2.2.4 Production végétale et écologie

### 2.2.4.1 Prestations écologiques requises (PER)

Nous offrons les prestations de base permettant aux agriculteurs du canton de respecter les conditions PER. La période de remplissage des dossiers PER va de fin février à mi-mai.

<b>Prestations</b>	<b>2008</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>
Dossiers PER	480	442	422	468	497
Recensement structures	120	352	351	371	377
Plans de fumure	12	32	21	30	24
Analyses de sol	291	197	213	239	244
Contrôles pulvérisateurs	44	42	39	42	25

Le nombre de dossiers traités par la CNAV montre une augmentation avec 497 dossiers PER et 377 dossiers de recensement des structures. La CNAV traite plus de 60 % de tous les dossiers PER.

24 plans de fumure, parcelle par parcelle, ont été réalisés en 2018.

La CNAV organise également chaque année une campagne d'analyses de sol. En 2019, 244 échantillons ont été récoltés, acheminés à Changins et analysés par Sol-Conseil.

Pour ce qui est du contrôle des pulvérisateurs, 25 machines ont été contrôlées en 2018. 34 machines, soit le 70 % ont obtenu directement la vignette. Ces résultats prouvent l'intérêt d'un contrôle régulier des pulvérisateurs. Les contrôles sont organisés depuis 1994 par la CNAV, en collaboration avec l'Office phytosanitaire et un mécanicien, M. Patrick Zbinden et avec le matériel de l'Institut agricole de Grangeneuve.

#### **2.2.4.2 Ordonnance surfaces de promotion de la biodiversité**

L'évolution en chiffres :

<b>Prestations</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>
SPB Qualité 2 (cumul)	966 ha	1'257 ha	1'409 ha	1'647 ha	1'685 ha
SPB réseaux (cumul)	2'919 ha	3'956 ha	4'208 ha	4'471 ha	4'572 ha

L'ordonnance sur la qualité écologique qui comprend le volet qualité et le volet réseau, ne cesse de prendre de l'importance pour les agriculteurs de notre canton qui sont de plus en plus nombreux à inscrire des surfaces ou à participer à un réseau écologique. Le secteur conseil & formation de la CNAV participe activement au développement de cette ordonnance, que ce soit pour les expertises et la coordination du volet qualité ou pour le conseil des agriculteurs dans le cadre de la mise en place des réseaux.

#### **2.2.4.3 Volet qualité 2**

La majeure partie des surfaces de qualité 2 du canton de Neuchâtel, soit 44 % = 734 ha est du pâturage boisé, 25 % du pâturage extensif (419 ha) et 23 % des prairies extensives (380 ha). Le reste de la surface est divisé en petites surfaces de prairies peu intensives, vergers, surfaces de vigne à biodiversité naturelle, haies avec bande herbeuse et surface à litière. Au niveau cantonal, l'année 2018 a vu une grande augmentation du nombre de nouvelles inscriptions pour la qualité écologique, avec 136 nouvelles demandes (contre 80 en 2017), que ce soit en prairies, en pâturages, pour les vergers, les haies ou encore la vigne. L'augmentation du nombre d'inscription en 2018 est explicable par la diminution de 20 % de la contribution pour les QI, réallouées aux QII. La surface totale de QII s'agrandit donc toujours, car il y a toujours de nouvelles demandes et, de plus, certaines surfaces déjà en qualité s'agrandissent. Sur ces 136 nouvelles demandes (= 104 ha), 112 parcelles ont été prises en QII. La CNAV a été mandatée (Mayline Mutti et Marc Kury) pour expertiser 60 parcelles, dont 17 nouvelles, ce qui représente 87 ha, dont 14 ha pour les nouvelles expertises.

#### 2.2.4.4 Volet réseau

Courant 2018, nous avons été actifs au travers des expertises sur le terrain pour des nouvelles parcelles inscrites et par la coordination via les comités. De plus, des Ecoréseaux ont été renouvelés.

Ecoréseau	Année début	NB d'exploitations	Ha de SPB
Val-de-Ruz	2001	89	406
Enges-Lignièrès	2009	31	120
Les Recrettes	2010	2	22
Le Pâquier	2011	32	134
Chaumont	2012	14	136
Les Verrières-Bayards	2012	38	326
Creux-du-Van	2012	25	134
Vallée de La Brévine	2014	99	731
La Chaux-de-Fonds	2014	91	532
Val-de-Travers	2014	37	215
Montagne-de-Travers	2014	29	119
La Béroche	2014	44	184
Entre-2-Lacs	2015	45	264
Littoral ouest	2015	61	334
La Sagne & Les Ponts	2015	80	407
Le Locle-Les Brenets	2015	32	168
La Côte-aux-Fées et Monts	2016	22	143
La Joux-du-Plâne	2016	24	149
Réseaux hors canton	-	19	49
<b>Totaux</b>		<b>814*</b>	<b>4'572</b>

\*Certaines exploitations font partie de plusieurs écoréseau et des exploitants d'autres cantons en font également partie. Cela explique le fait qu'il y a d'avantage d'exploitations que celles présentes sur le canton.

#### 2.2.4.5 Jachères florales

La CNAV est mandatée par le Service de l'agriculture pour le suivi annuel des jachères florales. Le mandat comporte les points suivants : visite des jachères florales et tournantes, évaluation de la qualité et de la présence d'adventices à problèmes, appréciation de l'impact des mesures conseillées les années précédentes, conseil d'utilisation et d'amélioration, rapport individuel par parcelle à l'exploitant et rapport de synthèse au Sagr.

Les visites de terrain ont eu lieu au mois de juillet. Elles ont été réalisées par Mme Mayline Mutti. Cette année, seules les nouvelles parcelles ont été visitées, et ce dans le but de limiter les frais de contrôle, suite à une restriction budgétaire du Service de l'agriculture pour ce domaine.

Ainsi, sept jachères (cinq florales et deux tournantes) ont été annoncées et contrôlées en 2018. Cela représente 7,27 hectares. Elles ont toutes été validées.

De 2013 à 2015, la surface des jachères dans le canton a augmenté, puis diminué à partir de 2016 ; 2013 : 26,43 ha / 2014 : 26,7 ha / 2015 : 36,38 ha / 2016 : 34,08 ha / 2017 : 31,86 ha et 2018 : 30,58 hectares, soit une diminution de 1,28 ha par rapport à l'année précédente. La jachère constitue une culture supplémentaire dans le cadre du projet paysager.

#### 2.2.4.6 Projet Qualité du paysage

Depuis l'entrée en vigueur de la politique agricole 18-21, les agriculteurs ont mis sur pied des projets afin de promouvoir le paysage typique de leur région. La CNAV est mandatée par les comités pour diverses tâches : suivi du dossier d'approbation, rédaction du dossier d'approbation, mise en œuvre du projet.

En 2018, l'entier du canton a été couvert par des projets qualité du paysage. Des visites de terrain ont été faites dans les différents projets lorsque de nouveaux adhérents étaient intéressés à y participer.

La CNAV a été consultée par le Sagr (Service de l'agriculture) dans l'élaboration du projet Qualité du paysage sur les estivages. Celui-ci a été déposé en fin d'année à l'OFAG pour approbation.

Projet Qualité du paysage	Année début	Nbre d'exploitations
Val-de-Ruz	2014	87
Vallée de La Brévine	2014	105
Censière (Jura VD)	2014	4
Val-de-Travers vallon	2015	39
Le Locle - La Chaux-de-Fonds	2015	123
Enges-Lignièrès (Chasseral BE/NE)	2015	28
Littoral neuchâtelois	2016	124
Val-de-Travers montagne	2016	73
Vallée de La Sagne & des Ponts-de-Martel	2016	84
Chasseral NE	2016	56
Estivages neuchâtelois	2018	0
<b>Totaux</b>		<b>723</b>

\*Certaines exploitations font partie de plusieurs projets qualité du paysage et des exploitants d'autres cantons en font également partie. Cela explique le fait qu'il y a d'avantage d'exploitation que celles présentes sur le canton.

#### 2.2.4.7 Gestion des estivages

Les cantons doivent désormais fixer les quantités d'engrais, délimiter des surfaces fertilisables et délivrer des autorisations de fumure sur les pâturages d'estivage (ordonnance sur les contributions d'estivage).

Le secteur conseil & formation a été mandaté par le Service de l'agriculture pour réaliser ces expertises.

La CNAV a, comme nouveau mandat, l'adaptation des charges en bétail sur les estivages. Elle doit ainsi élaborer, selon l'ordonnance, un plan d'exploitation afin d'évaluer le potentiel de rendement des surfaces de l'estivage et de déterminer la charge en bétail nécessaire pour une bonne exploitation de l'alpage.

Des conseils concernant la période de pâture, le type de bêtes adéquates à la pâture ainsi que l'apport de fumure sont également rédigés dans ce plan d'exploitation. Sur l'année 2018, trois plans d'exploitation ont été faits qui ont tous mené une augmentation de la charge en bétail.

## 2.2.5 Production animale

Nous sommes amenés à estimer la valeur d'animaux foudroyés ou accidentés pour le compte d'assurances. En 2018, aucune expertise n'a été faite par le secteur conseil & formation. De plus, trois accompagnements pour la BDTA ont été réalisés pour les agriculteurs neuchâtelois.

Nous sommes régulièrement sollicités pour diverses demandes d'agriculteurs, comme des contrats d'élevage, des questions concernant les vaches allaitantes, etc.

Dans le secteur production animale, le secteur conseil & formation est passablement actif dans la formation des jeunes agriculteurs durant le CFC ainsi que lors de l'organisation de cours spécifiques mentionnés dans le chapitre 2.2.1.2.

## 2.2.6 Économie familiale et diversification

### 2.2.6.1 Cours de formation continue 2018/2019, groupes de paysannes UPN

Les membres de l'UPN ont eu le choix entre trois nouveaux cours de formation continue. Nous avons continué notre collaboration avec Mme Anne-Marie Parel pour les cours de cuisine et de mise en valeur des produits. Mme Colette Andrey de Grangeneuve a organisé deux cours sur les pâtes levées mis en place tout spécialement pour les neuchâteloises. Ces cours ont été si prisés qu'une liste d'attente pour un prochain cours a dû être créée. Enfin, un cours sur le miel a été donné à l'Espace Abeilles par M. Gilbert Dey sur le site d'Evologia à Cernier.

Enseignant(e)s	Nbre cours	Thèmes	Fréquentation (personnes)
Anne-Marie Parel	2	Les accompagnements du menu chasse	14
Colette Andrey	2	Pâtes levées	12
Espace Abeilles	1	Le miel	4

Nous remercions Mmes Anne-Marie Parel et Colette Andrey ainsi que Espace Abeilles pour leur collaboration qui nous permet de proposer des thèmes de cours intéressants.

Prestations	Hiver 2014/15	Hiver 2015/16	Hiver 2016/17	Hiver 2017/18	Hiver 2018/19
Cours UPN	6	7	8	7	5
Nbre participantes	81	85	83	83	30
Nbre participantes par cours	13.5	12.1	10.4	11.8	6

### 2.2.6.2 Diversification

#### **Tourisme rural - APN**

L'Association parahôtellerie neuchâteloise (APN) continue à fédérer ses quelque 160 membres avec près de 200 offres touristiques dans le canton. Après beaucoup de discussions avec le Service de la consommation et des affaires vétérinaires, des assouplissements concernant la nouvelle loi sur les établissements publics ont été mis en œuvre ; notamment pour la taxe de séjour, les autorisations d'exercer et l'application du concept d'autocontrôle.

Nous proposons chaque année des cours de formation continue pour les prestataires agritouristiques, en collaboration avec les autres cantons romands (thèmes proposés voir sous chapitre *vente directe*).

## **L'École à la ferme**

"L'École à la ferme" invite les classes de tous les degrés Harmos à venir suivre un enseignement vivant et pratique à la ferme pour se familiariser avec l'agriculture (l'élevage, les cultures, la production des aliments, l'écologie et la biodiversité). "L'École à la ferme" donne aux élèves la possibilité d'entrer en contact réel avec la vie à la ferme et de connaître l'origine de notre nourriture.

En 2018, 68 classes (1'203 élèves) du canton de Neuchâtel et des régions environnantes ont vécu un moment inoubliable dans le cadre de l'accueil pédagogique de "L'École à la ferme" auprès d'un des quatre prestataires neuchâtelois :

- Beck Isabelle et François, Travers
- Hirschi Monika et Jean-Philippe, Le Locle
- Sterchi Margrit, La Chaux-de-Fonds
- Sterchi Naomie et Pascal, La Chaux-de-Fonds

Le nombre de classes accueillies et le nombre de prestataires ont malheureusement diminué en 2018.

<b>L'École à la ferme</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>
Nbre de classes neuchâteloises	83	85	90	74	96	76	68
Nbre de prestataires neuchâtelois	6	7	7	7	6	5	4

Les prestataires participent régulièrement aux rencontres cantonales, aux cours de formation continue et à diverses manifestations qui sont organisées au niveau cantonal (ou romand) notamment : La Beef aux Gümmenen, Capa'Cité à Neuchâtel ainsi qu'au marché paysan organisé par Espace campagne à la Chaux-de-Fonds.

Comme chaque année, nous avons eu le plaisir de former les étudiants en 2<sup>ème</sup> année de la Haute école pédagogique de la Chaux-de-Fonds ainsi que les futurs éducateurs/trices à l'activité "L'École à la ferme" dans une exploitation.

Une recherche de fonds est engagée chaque année auprès des différentes associations agricoles, du Service de l'enseignement primaire et secondaire, des communes, d'entreprises privées et autres pour trouver le financement nécessaire permettant de rémunérer correctement les prestataires pour leur engagement. La majeure partie du financement est assurée par le Service de l'agriculture. Nous profitons de l'occasion pour remercier tous les sponsors pour leurs précieux soutiens.

## **Brunch à la ferme du 1<sup>er</sup> août 2018**

Cinq exploitations neuchâteloises ont accueilli un peu moins de 1'700 convives qui ont éveillé leurs papilles autour d'un buffet campagnard bien garni de produits maison ou de la région tels que tresses, pains, fromages, saucisses ainsi qu'un menu chaud. Les participants ont pu apprécier le calme de la campagne, la découverte du monde agricole, les animaux et l'ambiance champêtre. Les enfants étaient bien occupés, ils pouvaient s'amuser librement dans un environnement naturel.

Les exploitations ayant participé au Brunch 2018 sont les suivantes :

- Familles Von Gunten, Cuche & Grau, Villiers
- Famille Quiquerez, Domaine du Bel-Air, Le Landeron
- Famille Germann-Viscardi, La Vue-des-Alpes
- Famille Hadorn, Le Pâquier
- Famille Bignens, Gorgier

Nous renouvelons nos vifs remerciements à toutes les personnes ayant participé à cet événement national pour leurs engagements et leurs réussites.

Mme Justine Derendinger participe à la réunion annuelle organisée par l'USP qui coordonne cette manifestation.

## **Vente directe**

En collaboration avec les autres cantons romands, deux cours de formation continue ont été proposés aux prestataires de vente directe du canton de Neuchâtel sur les thèmes suivants :

- Laboratoire, hygiène et étiquetage dans le domaine de transformation des denrées alimentaires
- Vendre, mais à quel prix ?

Ces cours sont un excellent moyen d'échange avec d'autres prestataires, une occasion de se familiariser avec les bases de la vente, les exigences légales, la mise en valeur des produits et d'avoir une attitude positive envers le consommateur et le client.

Les deux groupes "Apéro-service" (vallée de la Brévine et Val-de-Ruz) enregistrent un grand succès et ils organisent de nombreux apéritifs à travers tout le canton. Il s'agit d'un moyen fort apprécié pour mettre en valeur les produits du terroir.

## 2.3 Secteur Assurances

La CNAV collabore étroitement avec AGRISANO qui est intégrée à la structure de l'Union suisse des paysans (USP). Agrisano est composée de Fondations et de sociétés anonymes : Fondation Agrisano, Caisse-maladie Agrisano SA, Assurances Agrisano SA, Agrisano Prevos (prévoyance et épargne) et Agrisano Pencas (caisse de pension pour les employés agricoles). La CNAV est une agence régionale pour répondre aux questions et aux besoins des familles d'agriculteurs et de viticulteurs en matière d'assurances et pour gérer l'agence Agrisano caisse-maladie.

### 2.3.1 Fondation Agrisano

La fondation Agrisano a comme tâche principale la promotion de la couverture d'assurance, de la sécurité sociale, de la prophylaxie en matière de santé et de la prévention des dommages. Pour remplir ses objectifs, elle a créé les fonds suivants qui peuvent venir en aide aux familles paysannes en difficultés :

- Fonds pour le dépannage agricole et l'aide familiale
- Fonds de prévention
- Fonds pour les cas de rigueur

Les demandes d'aide peuvent être adressées à la CNAV – secteur assurances.

Les conseils portefeuille d'assurances pour les exploitations agricoles ou viticoles prennent de plus en plus d'ampleur et sont bien appréciés. Un tel exercice s'avère nécessaire et utile pour faire le bon choix des couvertures en fonction de la situation spécifique de chaque famille. Notre service analyse en détail la situation de la famille, de l'exploitation, du parc véhicules et des employés et émet des recommandations d'optimisation tant au niveau des couvertures de risque qu'au niveau fiscal.

Mmes Balossi et Oppliger assument les conseils portefeuille. Le nombre de conseils a pu considérablement être augmenté en 2018.

Années	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Nbre de conseils	61	28	24	16	33	55	105
Nbre d'assurés	298	309	319	312	317	321	322

### 2.3.2 Caisse-maladie AGRISANO et Assurances AGRISANO SA

La société Caisse-maladie Agrisano SA s'occupe des activités dans le cadre de l'assurance obligatoire LAMal, tandis que la société Assurances Agrisano SA couvre les activités des assurances complémentaires LCA, spécifiques à l'agriculture.

Mme Murenzi, ancienne responsable du secteur assurances au sein de la CNAV, fait toujours partie du Conseil de Fondation et du Conseil d'administration du groupe AGRISANO.

Statistique du nombre d'assurés Neuchâtel (sans Vaud et Genève) :

Types d'assurances	2015	2016	2017	2018	2019 Provisoire	Évolution annuelle
Base LAMal	1'300	1'076	905	838	824	-1.67 %
Modèle médecin famille*	964	828	703*	665*	659*	-0.90 %
Modèle contact (nouveau)	-	-	-	-	10*	100 %
Complém. Agri-Spécial	1'310	1'281	1'206	1'167	1'143	-2.06 %
Indemnités journalières	657	644	652	635	625	-1.57 %

\* Compris dans la base LAMal

Ces dernières années Agrisano n'est pas épargnée par l'augmentation des primes. En 2018, Agrisano a pu faire bénéficier ses assurés d'une nouvelle diminution de prime et nous avons pu limiter les départs de notre effectif. Agrisano est resté une des caisses les plus chères. Un grand nombre d'assurés, qui ont quitté notre caisse, sont issus du public non-agricole.

Heureusement, les primes Agrisano avec le modèle médecin de famille, sont restées dans la moyenne cantonale. 80 % des assurés ont choisi le modèle "médecin de famille" pour l'assurance de base en 2018 et ont pu bénéficier ainsi d'un rabais extraordinaire de 18 % (6 % dans les autres cantons). La plupart des assurés dans ce modèle sont issus du milieu agricole et viticole.

En 2018, nous avons continué à apporter un soutien téléphonique et administratif au canton du Jura, qui sera supprimé en 2019.

Les primes pour les assurances complémentaires – Agri-spécial, Agri-naturel, indemnités journalières – n'ont pas augmenté.

Nous continuons à gérer les assurés des cantons de Genève et de Vaud. En 2019, une forte augmentation des primes pour ces deux cantons a provoqué beaucoup de résiliations d'assurés genevois (de 32 assurés en 2018 à 23 assurés en 2019) et d'assurés vaudois (de 147 assurés en 2018 à 103 assurés en 2019). D'autant plus qu'Agrisano ne propose pas le modèle médecin de famille dans ces deux cantons.

### 2.3.3 Assurance globale

L'assurance globale regroupe toutes les obligations des employeurs envers leurs employés de manière simple. Une seule assurance pour tous les risques (hormis l'AVS) est le principe de cette assurance qui permet d'assurer automatiquement tout le personnel extra-familial de l'exploitation. L'employeur peut conclure pour le personnel venant de l'étranger, la couverture LAMAL obligatoire ainsi que l'assurance complémentaire "Agri-spécial" à un tarif collectif.

Statistique du nombre d'employeurs assurés :

Années	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Évolution annuelle
Nbre d'employeurs	245	221	225	230	235	243	+ 3.40 %
Masse salariale assurée en mio (provisoire en 2018)	24.50	24.10	10.35	10.28	10.155	8.481	- 16.48 %

Les primes de l'assurance globale, comme pour l'AVS, sont calculées sur les salaires bruts. En fin d'année, tous les employeurs affiliés à l'assurance reçoivent un formulaire de déclaration des salaires non soumis à l'AVS ainsi que les tarifs d'assurance et salaires pour l'année suivante.

Le canton de Neuchâtel a introduit le salaire minimum de fr. 20.- de l'heure pour tout le monde. Le secteur agricole a obtenu une dérogation et le salaire minimum dans la profession est de fr. 17.- de l'heure.

En début d'année, sur demande des employeurs, nous avons rempli des décomptes de salaires pour leurs employés en tenant compte de certaines spécificités d'assurance, comme la caisse de pension. Il est particulièrement important d'établir une fiche mensuelle de salaire détaillée et signée par les deux parties, d'y mentionner les heures supplémentaires éventuelles et de la remettre au collaborateur.

Quelques certificats de salaire pour les impôts des employés de nationalité suisse ou possédant le permis d'établissement ont également été établis.

Depuis 2016, il est possible d'imprimer une fiche de salaire type depuis le nouveau site internet de la CNAV (<http://www.cnav.ch/Prestations/Assurances/Feuilles-salaires>).

Dans le but de prévenir et de diminuer les accidents dans le milieu agricole, la solution de la branche Agri-TOP, découlant de la convention signée entre AGORA et le SPAA (Service de Prévention des Accidents dans l'Agriculture), permet aux exploitations inscrites d'être en conformité avec la loi sur l'assurance accident en matière de sécurité au travail (directive CFST n° 6 508).

### 2.3.4 Dépannage agricole

Lors d'une incapacité de travail, l'agriculteur peut faire appel à notre service de dépannage. Nous disposons d'une liste de dépanneurs sur le canton de Neuchâtel. Pour les demandes de dépannage, nous bénéficions également d'une collaboration avec Prométerre qui peut éventuellement satisfaire quelques demandes.

Le budget étatique prévoit un montant de fr. 6'000.- pour le dépannage agricole. Le soutien journalier est de fr. 20.- pour autant que l'ensemble des demandes puissent être honorées. De ce fait, le paiement intervient en fin de l'exercice. Les conditions pour l'obtention du soutien étatique sont les suivants :

- Posséder un certificat médical du médecin attestant d'une incapacité totale de travail
- Avoir conclu une assurance indemnité journalière perte de gain auprès d'un assureur
- Avoir trouvé un dépanneur ou en demander la recherche par la CNAV

Une personne assurée chez Agrisano pour le dépannage agricole obtient un montant supplémentaire de fr. 30.-/jour aux mêmes conditions que pour l'octroi de l'aide de l'État de Neuchâtel.

Prestations	2014	2015	2016	2017	2018
Cas de dépannage via Prométerre	0	0	0	0	0
Cas soutenus par l'État de Neuchâtel	4	2	4	2	3
Soutien total étatique en fr.	6'000.-	6'000.-	6'000.-	6'000.-	6'000.-
Cas soutenus par Agrisano	4	2	4	2	2
Soutien total Agrisano en fr.	3'600.-	1'800.-	3'600.-	1'800.-	1'800.-

### 2.3.5 Agrisano Prevos

Agrisano Prevos couvre les risques (décès / invalidité) et l'épargne dans le cadre du 2<sup>ème</sup> et du 3<sup>ème</sup> pilier pour les agriculteurs/viticulteurs indépendants. Plusieurs solutions à choix sont possibles. Agrisano Prevos collabore avec SwissLife.

### 2.3.6 Emmental assurances

Depuis cinq ans, notre agence régionale Agrisano est également une agence régionale de l'assurance "Emmental". Nous continuons à développer cette collaboration qui nous permet de conseiller et d'offrir des couvertures pour les "choses" : inventaire agricole et ménage, RC agricole et privée, machines, véhicules, etc. Nous pouvons ainsi couvrir l'ensemble des assurances nécessaires au sein d'une famille agricole. La famille paysanne n'a donc plus qu'un seul interlocuteur "assurance" qui connaît le milieu agricole et ses besoins spécifiques.

## 2.3.7 Assurance protection juridique "Agri-protect" et conseils juridiques

Agrisano propose une protection juridique qui couvre trois domaines : exploitation agricole, circulation routière et affaires privées. Une assurance qui s'avère de plus en plus utile, aussi pour le monde agricole. Depuis son introduction en 2008, le montant de la prime a été augmenté pour la première fois au 01.01.2017, de fr. 6.90 à fr. 7.60 par mois et par personne adulte (enfants co-assurés gratuitement). Le nombre d'assurés est resté constant.

Statistique du nombre d'assurés "Agri-protect" :

Années	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Évolution annuelle	2019 provisoire
Nbre d'assurés adultes	587	582	591	598	576	580	582	-1.37 %	574
Nbre dossiers ouverts	17	21	21	25	29	18	23		

En collaboration avec la Société rurale d'assurance protection juridique FRV, notre juriste, M. Jérôme Huber, a été présent tous les quinze jours dans nos bureaux et a conseillé les assurés avec beaucoup d'expérience et de compétences. En 2018, en plus des conseils téléphoniques, **23 dossiers** juridiques ont été ouverts. Il est intéressant de constater que durant les huit dernières années, les questions concernant les différents contrats dominant et qu'il n'a jamais eu un cas juridique sur la problématique du droit foncier rural.

Statistique du nombre de cas traités par sujet :

Années	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Circulation routière	1	1	2	3	3	2	3	1
Aménagement du territoire	2	3	0	3	0	4	2	5
Bail à ferme et bail à loyer	3	1	3	2	4	2	2	2
Différents contrats	3	3	6	8	5	7	6	3
Droit administratif	5	2	2	1	4	1	2	5
Assurances	3	3	2	0	0	5	1	3
Réclamations	1	0	2	1	1	4	1	2
Droit foncier rural	0	0	0	0	0	0	0	0
Droit de succession	1	0	1	0	1	0	0	0
Droit pénal	0	1	2	1	3	1	0	0
Droits réels	3	3	0	2	2	2	1	2
Droit de la famille	0	0	1	0	1	0	0	0
Poursuite	0	0	0	0	1	1	0	0
Dossiers ouverts durant l'année	22	17	21	21	25	29	18	23

### 3. SITUATION DE L'AGRICULTURE NEUCHÂTELOISE EN 2018

#### 3.1 Structure agricole neuchâteloise

Les chiffres suivants proviennent des recensements annuels de structure collectés par le Service de l'agriculture (Sagr) en mai de chaque année. Jusqu'en 2008, les statistiques ne prennent pas en compte l'effet du "Projet SAU". Dès 2009, la statistique bovine est calculée grâce à la BDTA.

##### Structures d'exploitations

Nbre total d'exploitations PER et bio  
 Nbre d'exploitations agricoles (PER, bio, sans viticulture)  
 Nbre d'exploitations viticoles (PER et bio)  
 Nbre d'exploitations biologiques (ayant droit aux contributions, sans viticulture)  
 Nbre d'exploitations viticoles biologiques  
 Nbre communautés totales d'exploitations  
 Nbre communautés partielles d'exploitations  
 SAU/exploitation agricole en ha (sans viticulture)  
 Nbre d'exploitations viticoles > 4 ha  
 Nbre d'exploitations viticoles > 1 ha  
 Nbre total de vigneron  
 Nbre d'encavages  
 Nbre d'encavages > 10'000 kg  
 Nbre d'encavages > 50'000 kg

	2000	2005	2017	2018
Nbre total d'exploitations PER et bio	976	923	717	710
Nbre d'exploitations agricoles (PER, bio, sans viticulture)	915	869	664	659
Nbre d'exploitations viticoles (PER et bio)	61	54	54	51
Nbre d'exploitations biologiques (ayant droit aux contributions, sans viticulture)	34	41	68	72
Nbre d'exploitations viticoles biologiques	2	4	12	15
Nbre communautés totales d'exploitations	45	59	58	58
Nbre communautés partielles d'exploitations	-	13	15	15
SAU/exploitation agricole en ha (sans viticulture)	36.1	37.9	46.2	47.4
Nbre d'exploitations viticoles > 4 ha	49	50	46	46
Nbre d'exploitations viticoles > 1 ha	111	99	90	89
Nbre total de vigneron	508	448	335	330
Nbre d'encavages	88	79	66	66
Nbre d'encavages > 10'000 kg	55	51	44	44
Nbre d'encavages > 50'000 kg	22	23	22	22

##### Main d'œuvre

Main d'œuvre totale  
 Main d'œuvre emploi à plein temps  
 Main d'œuvre étrangère  
 Main d'œuvre suisse  
 Main d'œuvre familiale  
 Main d'œuvre suisse hors cadre familial  
 Unités de travail annuel famille  
 Nbre d'élèves EMTN Agri 1  
 Nbre d'élèves EMTN Agri 2  
 Nbre d'élèves EMTN Agri 3  
 Nombre d'apprentis viticulteurs  
 Nombre d'apprentis cavistes  
 Nombre total d'apprenants

	2000	2005	2017	2018
Main d'œuvre totale	3'216	2'730	2'277	2'259
Main d'œuvre emploi à plein temps	1'891	1'692	1'373	1'343
Main d'œuvre étrangère	242	189	221	215
Main d'œuvre suisse	2'974	2'541	2'056	2'248
Main d'œuvre familiale	2'552	2'206	1'745	2'014
Main d'œuvre suisse hors cadre familial	422	335	311	338
Unités de travail annuel famille	1'850	1'676	1'454	1'489
Nbre d'élèves EMTN Agri 1	26	17	17	16
Nbre d'élèves EMTN Agri 2	26	23	17	16
Nbre d'élèves EMTN Agri 3	15	23	21	25
Nombre d'apprentis viticulteurs	3	6	9	9
Nombre d'apprentis cavistes	5	5	3	4
Nombre total d'apprenants	75	74	67	70

Structures laitières (année laitière)

Nombre de producteurs de lait	717	606	372	367
Production neuchâteloise annuelle en t, année laitière	79'018	83'616	80'332	82'300
Production laitière par producteur en kg	110'206	137'980	215'946	224'250

	2000/01	2005/06	2017	2018
Nombre de producteurs de lait	717	606	372	367
Production neuchâteloise annuelle en t, année laitière	79'018	83'616	80'332	82'300
Production laitière par producteur en kg	110'206	137'980	215'946	224'250

Surfaces globales (en ha)

Terres ouvertes	5'197	4'609	4'215	4'146
Surface herbagère sans pâturages attenants	17'335	17'757	16'961	17'050
Pâturages attenants	10'367	10'419	9'416	9'432
Surface herbagère totale	27'702	28'176	26'377	26'482
SAU totale	33'644	33'497	31'275	31'302

	2000	2005	2017	2018
Terres ouvertes	5'197	4'609	4'215	4'146
Surface herbagère sans pâturages attenants	17'335	17'757	16'961	17'050
Pâturages attenants	10'367	10'419	9'416	9'432
Surface herbagère totale	27'702	28'176	26'377	26'482
SAU totale	33'644	33'497	31'275	31'302

Grandes cultures (en ha)

Orge d'automne	812	676	535	544
Triticale	577	669	407	356
Blé d'automne	1'296	1089	1'242	1169
Blé fourrager	n.d.	140	123	125
Maïs ensilage	629	645	715	733
Betteraves fourragères	46	33	21	23
Betteraves sucrières	33	42	62	59
Pommes de terre	97	60	58	59
Colza alimentaire	176	310	444	482
Colza matières premières renouvelables	16	28	0	2
Soja	28	19	27	25
Tournesol	66	69	59	49
Pois protéagineux	72	70	121	106
Jachères florales	30	38	28	27
Jachères tournantes	27	20	4	4

	2000	2005	2017	2018
Orge d'automne	812	676	535	544
Triticale	577	669	407	356
Blé d'automne	1'296	1089	1'242	1169
Blé fourrager	n.d.	140	123	125
Maïs ensilage	629	645	715	733
Betteraves fourragères	46	33	21	23
Betteraves sucrières	33	42	62	59
Pommes de terre	97	60	58	59
Colza alimentaire	176	310	444	482
Colza matières premières renouvelables	16	28	0	2
Soja	28	19	27	25
Tournesol	66	69	59	49
Pois protéagineux	72	70	121	106
Jachères florales	30	38	28	27
Jachères tournantes	27	20	4	4

Surfaces herbagères (en ha)

Prairies artificielles	2'994	3'702	3'290	3'370
Prairies permanentes	12'476	12'386	11'849	11'889
Pâturages	n.d.	n.d.	4'776	4'674
Prairies extensives	594	850	1'335	1'315
Prairies peu intensives	1'145	721	349	333
Pâturages extensifs	779	882	1'611	1'629
Pâturages boisés	n.d.	n.d.	3'029	3'127

	2000	2005	2017	2018
Prairies artificielles	2'994	3'702	3'290	3'370
Prairies permanentes	12'476	12'386	11'849	11'889
Pâturages	n.d.	n.d.	4'776	4'674
Prairies extensives	594	850	1'335	1'315
Prairies peu intensives	1'145	721	349	333
Pâturages extensifs	779	882	1'611	1'629
Pâturages boisés	n.d.	n.d.	3'029	3'127

Cultures spéciales (en ha)

Vigne	604	599	606	606.4
Chasselas	292	229	164	161.8
Pinot noir	263	293	332	333.5
Spécialités et autres	49	77	110	111.1
Culture pommes intensive	23	15	5.5	5.3

	2000	2005	2017	2018
Vigne	604	599	606	606.4
Chasselas	292	229	164	161.8
Pinot noir	263	293	332	333.5
Spécialités et autres	49	77	110	111.1
Culture pommes intensive	23	15	5.5	5.3

Cultures spéciales (en ha)

Culture poires intensive  
Fruits à noyaux intensifs  
Matières premières renouvelables  
Pépinières  
Cultures sous abri total

	2000	2005	2017	2018
Culture poires intensive	2.2	2.1	0.7	0.7
Fruits à noyaux intensifs	9.5	9.6	4.3	3.9
Matières premières renouvelables	6.4	6.4	3.0	2.2
Pépinières	7.2	9.4	3.1	3.1
Cultures sous abri total	6.7	2.1	2.4	1.7

Hors SAU (en ha)

Forêts  
*Surfaces forestières exploitées par des agriculteurs*  
Pâturages d'estivage

	2000	2005	2017	2018
Forêts	2'226	2'388	2'120	2'120
Pâturages d'estivage	5'465	4'380	3'852	3'829

Animaux (en têtes)*Détenus par des exploitations agricoles*

Vaches laitières  
Autres vaches  
Jeunes bovins femelles  
Bovins mâles > 2 ans  
Jeunes bovins mâles  
Bovins total

	2000	2005	2017	2018
Vaches laitières	14'827	14'672	14'594	14'544
Autres vaches	2'121	2'665	3'324	3'309
Jeunes bovins femelles	n.d.	n.d.	17'041	17'296
Bovins mâles > 2 ans	n.d.	n.d.	299	392
Jeunes bovins mâles	n.d.	n.d.	5'267	5'396
Bovins total	39'637	40'386	40'525	40'937

Juments allaitantes et portantes  
Autres chevaux > 30 mois  
Équidés total

Juments allaitantes et portantes	170	176	101	n.d.
Autres chevaux > 30 mois	748	891	1'071	1'045
Équidés total	1'350	1'539	1'630	1'679

Moutons total

Moutons total	1'269	2'641	2'210	2'116
---------------	-------	-------	-------	-------

Chèvres traites  
Caprins total

Chèvres traites	90	132	162	226
Caprins total	296	433	586	544

Truies d'élevage  
Porcs à l'engrais  
Porcins total

Truies d'élevage	792	674	417	364
Porcs à l'engrais	10'485	8'799	8'760	6'407
Porcins total	13'794	12'666	9'183	8'539

Poules pondeuses  
Poulets de chair  
Dindes

Poules pondeuses	36'230	32'418	43'896	39'619
Poulets de chair	39'325	36'175	55'772	23'648
Dindes	1'192	620	700	710

Autres animaux cons. fourrage grossier

Autres animaux cons. fourrage grossier	34	89	n.d.	n.d.
--	----	----	------	------

n.d. : non disponible

## 3.2 Comptes économiques de l'agriculture neuchâteloise

L'Office fédéral de la statistique publie des statistiques agricoles cantonales sous le titre "L'agriculture dans les cantons, résultats des comptes régionaux". Basée sur les comptes économiques de l'agriculture suisse, cette régionalisation permet de bénéficier d'une statistique stable et reconnue officiellement. Elle permet en outre la comparaison avec d'autres cantons, voire même des régions européennes puisque cette méthode est également appliquée par l'Union Européenne (UE). A noter que les statistiques sont révisées chaque année. Ce n'est qu'après trois ans qu'elles sont considérées comme définitives.

### Comptes économiques de l'agriculture neuchâteloise, en milliers de francs

Indicateurs	2000	2005	2017	2018
<b>Production animale</b>	<b>108'043</b>	<b>100'342</b>	<b>107'971</b>	<b>109'432</b>
Production laitière	65'146	60'491	60'107	60'751
Viande bovine	28'650	28'803	35'903	36'755
Viande porcine	8'234	5'269	5'834	5'598
Viande ovine et caprine	325	374	272	283
Viande de volaille	2'299	2'033	1'673	1'717
Production œufs	3'177	2'862	3'890	4'100
<b>Production végétale</b>	<b>109'500</b>	<b>108'202</b>	<b>94'925</b>	<b>100'858</b>
Céréales	12'340	8'059	6'119	5'273
Blé	5'127	3'518	3'713	3'082
Orge	4'469	2'348	1'356	1'186
Maïs grain	547	425	145	138
Oléagineux	1'180	1'553	1'855	1'815
Colza	777	1'249	1'548	1'529
Tournesol	298	240	169	154
Betteraves sucrières	317	343	430	384
Pommes de terre	1'424	852	1'009	1'007
Production fourragère	37'957	35'018	26'939	28'704
Maïs plante entière	2'514	2'583	2'300	1'912
Herbages	35'241	38'624	24'639	26'792
<i>Produits maraîchers et horticoles</i>	<i>27'996</i>	<i>27'359</i>	<i>24'054</i>	<i>23'978</i>
Légumes frais	1'851	2'336	2'070	1'992
	26'145	25'023	21'984	21'986
<i>Fruits</i>	<i>9'096</i>	<i>8'088</i>	<i>8'431</i>	<i>11'018</i>
Pommes de table	578	559	84	134
Raisins	6'926	6'812	6'974	9'343
<i>Vins</i>	<i>17'710</i>	<i>19'233</i>	<i>21'063</i>	<i>23'700</i>
<b>Prestations de services agricoles</b>	<b>7'446</b>	<b>10'170</b>	<b>8'275</b>	<b>8'755</b>
<b>Transformation et divers</b>	<b>6'834</b>	<b>4'876</b>	<b>3'507</b>	<b>3'500</b>

<b>Indicateurs</b>	<b>2000</b>	<b>2005</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>
<b>Production agricole totale</b>	<b>231'823</b>	<b>223'590</b>	<b>220'602</b>	<b>228'779</b>
<i>Paiements directs à la production</i>	<i>59'019</i>	<i>67'071</i>	<i>79'927</i>	<i>78'120</i>
<i>Produit brut agricole cantonal</i>	<i>290'842</i>	<i>290'661</i>	<i>300'529</i>	<i>306'899</i>
<b>Consommations intermédiaires</b>	<b>146'905</b>	<b>150'700</b>	<b>143'697</b>	<b>148'475</b>
Semences et plants	6'117	6'503	5'874	5'935
Énergie	9'772	11'012	11'714	12'904
Engrais	3'267	4'109	4'120	4'240
Produits phytosanitaires	2'975	2'438	2'568	2'543
Frais vétérinaires	3'838	4'464	4'460	4'420
Aliments et fourrages achetés	27'503	27'209	27'592	28'223
Aliments et fourrages propres	40'091	37'767	25'247	26'347
Entretien des bâtiments et matériel	12'045	15'627	18'531	18'832
Services agricoles	6'654	13'061	14'908	15'393
Autres biens et services	27'918	25'813	27'551	28'437
Assurances	1'375	1'499	1'949	2'029
<b>Valeur ajoutée brute</b>	<b>84'918</b>	<b>72'890</b>	<b>76'905</b>	<b>80'304</b>
<b>Amortissements totaux</b>	<b>36'910</b>	<b>38'052</b>	<b>35'213</b>	<b>36'628</b>
Amortissements équipement	20'824	22'617	20'389	21'250
Amortissements constructions	12'975	12'138	11'931	12'256
Amortissements plantations	2'758	2'642	2'384	2'416
<b>Valeur ajoutée nette</b>	<b>48'008</b>	<b>34'838</b>	<b>41'692</b>	<b>43'676</b>
Rémunération des salariés	28'753	30'700	31'512	32'037
Impôts sur production (TVA)	2'000	3'243	2'966	3'065
Fermages	4'934	4'594	5'952	6'026
Intérêts créanciers	4'845	4'915	5'213	5'243
<b>Paiements directs à la production</b>	<b>59'019</b>	<b>67'071</b>	<b>79'927</b>	<b>78'120</b>
<b>Revenu net d'entreprise</b>	<b>67'302</b>	<b>58'711</b>	<b>76'154</b>	<b>75'602</b>
<b>Formation de capital</b>	<b>-8'208</b>	<b>-8'714</b>	<b>-1'203</b>	<b>-619</b>
<b>Unité de travail famille</b> (UTA à 2'800 h)	<b>1'850 UTA</b>	<b>1'676 UTA</b>	<b>1'499 UTA</b>	<b>1'489 UTA</b>
<b>Rémunération horaire moyenne</b>	<b>fr. 13.-</b>	<b>fr. 12.50</b>	<b>fr. 18.14</b>	<b>fr. 18.13</b>

Statistiques 2000 et 2005 définitives, provisoire en 2017. Estimation pour 2018.  
Source : Office fédéral de la statistique

Ces comptes économiques et la structure agricole neuchâteloise démontrent par les chiffres que le volume de production augmente, que les unités de travail famille se contractent, pour un produit agricole qui est stable et une rémunération globale en augmentation. En conséquence, le revenu horaire reste stable pour atteindre un niveau modeste proche d'un salaire minimum de fr. 18.13 à l'heure, avant la prise en compte de l'intérêt sur le capital propre investi dans l'exploitation.

Cette rémunération horaire démontre qu'il y a du mieux mais, en regardant les salaires comparables, on s'aperçoit que les salaires du secteur agricole restent inférieurs de 25 à 30 % par rapport aux autres professions sans tenir compte de l'investissement énorme en capital et des responsabilités.

Plus en détail, on constate une légère augmentation de 1 % des recettes liées à la production animale, alors que les recettes concernant la production de porcs régressent de 2.4 % pour atteindre 5.5 millions. La situation du marché du lait reste difficile mais stable. Le produit des œufs et de la viande de volaille augmente encore. À noter que depuis 18 ans, le produit brut en production animale retrouve une stabilité ces dernières années, compte tenu du développement d'ateliers volaille et œufs.

En production végétale, les rendements des grandes cultures font diminuer les résultats de quelque fr. 0.8 million. En 18 ans, nous avons perdu 9 millions, notamment par la baisse liée au prix du produit. En viticulture, les reliquats de la grêle de 2013 sont derrière et on retrouve une situation stabilisée avec la reprise de part de marché. Le produit des céréales est moins bon compte tenu des rendements physiques liés à la sécheresse estivale. Au final, le produit brut de la production végétale atteint fr. 100 millions conduisant à une valeur plus basse proche des années antérieures définitives.

Le produit brut agricole neuchâtelois 2018 se situe à fr. 228 millions. En 18 ans, le produit brut agricole a diminué de 3 millions, ce qui a été atténué, dans un premier temps, par l'augmentation des paiements directs. Ensuite, les structures neuchâteloises ont été favorisées dès 2014. Il en résulte une baisse de la valeur ajoutée brute de 5 millions sur la même période de 18 ans. La diminution de la consommation intermédiaire est difficile à réaliser, étant donné que l'agriculture subit les augmentations ou les baisses de prix sur les matières nécessaires à la production. Cependant, il est constaté une augmentation d'un peu plus de 2 millions entre 2000 et 2018 en lien avec le pétrole et l'achat de fourrage dû à la sécheresse.

Les amortissements de quelque fr. 36 millions annuels montrent bien l'investissement important immobilisé dans l'agriculture neuchâteloise. Ces investissements permettent également de faire tourner l'économie régionale. La formation négative de capital pour environ fr. 600 mille montre néanmoins une légère décapitalisation du secteur agricole au canton de Neuchâtel. Ainsi les amortissements sont globalement supérieurs aux réinvestissements dans l'outil de production. Ce qui confirme la restructuration en cours des exploitations et l'augmentation de la productivité du capital, tout comme celle du travail.

La rémunération des prestations de l'agriculture et de la viticulture est restée stable depuis 2000 et est tendanciellement en augmentation ces deux dernières années. Dès lors, le revenu net d'entreprise de fr. 75 millions est lié encore une fois au soutien étatique, ce qui démontre bien que les prix payés à la production ne sont pas rémunérateurs en sachant que de nouvelles prestations ont été ajoutées générant du temps de travail supplémentaire. Au niveau de la main-d'œuvre familiale, la rémunération horaire s'est améliorée, passant de fr. 13.- à l'heure en 2000 à fr. 18.13 en 2018.

Par ailleurs, les fr. 75 millions représentent le revenu global des familles paysannes neuchâteloises, rémunération théorique du capital propre incluse. Dès lors, pour 710 exploitations, il s'agit en moyenne de fr. 106'481.- de revenu agricole. Ce revenu par exploitation permet un revenu du travail de la famille de fr. 50'773.- par unité de travail famille ou fr. 4'231.- par mois, ce qui n'atteint malheureusement pas la moyenne d'un salaire comparable. Nous pouvons en conclure qu'une part importante des familles agricoles neuchâteloises consomme annuellement du capital pour assumer les dépenses courantes du ménage ou font appel à des revenus hors activité agricole.

## 3.3 Commentaires par branches

### 3.3.1 Production laitière

Source : Prolait Fédération laitière

#### **Economie laitière suisse en 2018**

L'année 2018 a été marquée par une stabilité du marché laitier suisse. Le prix de référence, soit le prix indicatif A de l'IPlait est resté fixé à 68 ct/kg. Les réflexions et mesures pour mettre en place des concepts de durabilité dans la production laitière ont été légion. PSL a proposé le « tapis vert » pour une production laitière durable en Suisse ; ce standard a été approuvé par l'IPlait. L'introduction de deux fonds (abaissement du prix de la matière première et régulation) a remplacé la loi chocolatière.

La météo a été très pluvieuse durant les trois premiers mois de l'année, comblant ainsi des déficits hydriques importants dans plusieurs régions. S'ensuivirent neuf mois particulièrement secs, chauds (juillet-août) et ensoleillés; certains alpages en ont souffert. La récolte de foin a été similaire à l'année 2017. Par contre, celle de regains a vu des rendements fortement péjorés. Les exploitations ont dû s'adapter en conséquence.

Au niveau international, la production laitière a augmenté de 0,9 % dans l'UE et aux USA. Les stocks de poudre de lait écrémé de l'UE ont passé de plus de 350'000 à quelques 65'000 tonnes en fin d'année. Cela a redonné un nouvel élan aux Néo-Zélandais qui ont repris à fond la production. Ainsi, le prix de la poudre de lait écrémé est remonté à 1'700 dollars la tonne fin 2018. Après avoir atteint 5'800 dollars/t, le prix du beurre dans l'UE est revenu à 4'500 dollars/t en fin d'année.

#### **Interprofession du Gruyère**

Source : Prolait Fédération laitière

Après avoir vécu trois ans consécutifs difficiles à la fin de la parité entre l'euro et le franc suisse, la filière du Gruyère AOP s'est largement reprise en 2018. Elle a pu produire l'entier de son volume dans le segment « Tradition » et même 2 % de plus pour le segment Bio (98 % au début de l'année). Les alpages ont pu évoluer très positivement sur le marché.

Lors de son traditionnel séminaire de janvier, le comité de l'IPG a mis l'accent sur les points suivants: cockpit d'indicateurs des quantités, lutte contre les imitations, système d'observation jusqu'au consommateur, veille de l'évolution des techniques de production et des installations, définition de l'image du Gruyère et de ce qu'on veut transmettre au consommateur, définition de la stratégie de marque, révision de la structure du marketing, concept de communication, analyses des risques et identification des membres à la filière. Il s'agit d'un vaste programme indispensable pour faire face à la concurrence.

Lors de son assemblée du 14 novembre 2018 à Pringy, l'IPG a notamment pris les décisions suivantes :

- Attribution d'une quantité définitive de 1 % supplémentaire pour l'ensemble des fromageries Tradition et Bio pour 2019 ;
- Augmentation temporaire du potentiel de production pour les alpages de 3 %;
- Attribution des dernières quantités liée à la liste d'attente ;
- Maintien des mesures de limitation de la production pour le 1er trimestre ;
- Renforcement du marketing sur les pays du Nord de l'Europe.

Les mesures de réduction de quantité pour qualité insuffisante voient dix fromageries concernées (-2 ; dont 3 de la région Prolait). Le volume restreint est de 97 t (+6).

Production totale effective de Gruyère AOP :

Année	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Quantité (t)	28'942	29'068	29'872	29'833	29'049	26'780	29'513	30'060*
Évolution	+ 1,2 %	+ 0,4 %	+ 2,7 %	--	-2,6 %	-7.8 %	+10.2 %	+1.9 %

Source : IPG, Pringy / \* estimation

### **Les prix au marché surveillé des Ponts-de-Martel**

Le tableau ci-dessous traduit la situation des prix moyens (en fr. au poids vif) obtenus par animal de diverses catégories représentatives du bétail présenté aux Ponts-de-Martel.

<b>Catégorie Classe</b>	<b>2005</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>
Jeune bétail T	1'461	1'621	1'597	1'721	1'663
Taureaux T	2'077	2'296	2'278	2'435	2'149
Génisses T	2'091	2'251	2'375	2'340	2'174
Jeunes vaches T	2'099	2'362	2'397	2'457	2'344
Vaches T	2'050	2'527	2'605	2'729	2'547
Vaches X	1'370	1'673	1'690	1'806	1'667

### **3.3.2 Bilan agricole en quelques mots**

*Source : Union Suisse des Paysans (USP)*

L'agriculture a souffert de conditions météo extrêmes en 2018. La sécheresse et les grandes chaleurs du printemps et de l'été ont pesé sur les récoltes.

Sécheresse, chaleur, grand soleil... L'année 2018 a été marquée par des conditions météorologiques extrêmes, qui ont eu un impact contrasté sur les exploitations agricoles en Suisse.

Le printemps de cette année a été le quatrième plus chaud et l'été le troisième plus chaud depuis le début des mesures en 1864, selon MétéoSuisse. Les trois mois estivaux ont été extrêmement ensoleillés et il a nettement moins plu en 2018 que ces dernières années en moyenne.

«La sécheresse a eu des effets contrastés», explique à Keystone-ATS Francis Egger, membre du secrétariat général de l'Union suisse des paysans (USP). Le fourrage et les grandes cultures (comme les céréales, les betteraves ou les pommes de terre) ont souffert, mais les cultures spéciales ont globalement fait une bonne année.

#### **Bétail : Stocks de fourrage limités**

En outre, les effets de la sécheresse pourraient être partiellement reportés sur 2019. «Une partie des paysans ont pour l'instant des stocks de fourrage, mais pourraient en manquer en début d'année. Ils pourraient être contraints d'en acheter ou de vendre du bétail», note M. Egger.

Un grand nombre d'exploitations agricoles ont en effet manqué de fourrage, qu'il a fallu compenser par des importations, révèle un rapport de l'USP, revenant sur l'année agricole 2018. Ces achats se sont élevés à 215'000 tonnes sur les dix premiers mois de l'année.

Les réserves des paysans étant épuisées, une seconde année de sécheresse en 2019 serait «catastrophique», prévient Francis Egger. Outre le fourrage, les rendements de regain ont également été largement inférieurs à la moyenne. En revanche, la récolte de foin a été similaire à celle de 2017.

#### **Fruits : Baisse des fraises**

Les conditions météo ont été bénéfiques aux fruits et aux baies, note le rapport. Les rendements ont été supérieurs à la moyenne pour les pommes, poires, cerises, abricots et framboises. Seule la récolte de fraises a enregistré une baisse de 11 % par rapport aux cinq dernières années.

### ***Vin : Excellent millésime***

Les viticulteurs peuvent aussi se réjouir, car le millésime 2018 s'annonce « exceptionnel », note l'USP. Le temps sec et ensoleillé a notamment permis de limiter les maladies touchant la vigne.

### ***Légumes : Tomates et asperges en abondance***

Pour les maraîchers, un important défi a été de suffisamment irriguer leurs cultures, ce qui a entraîné une hausse des coûts de production. Cette année « exigeante » a été marquée par des prix bas, une surproduction variable selon les régions et la sécheresse.

L'année a été compliquée pour les salades, les quantités ayant explosé juste après le début de la récolte en raison d'un printemps extrêmement chaud. Sécheresse et chaleur ont ensuite causé des pertes durant l'année.

La récolte d'asperges et la production de tomates ont, par contre, été supérieures à la moyenne. S'agissant des légumes de garde, comme les carottes, les oignons ou les choux, les quantités sont dans la moyenne, voire légèrement inférieures aux autres années.

### ***Sucre : Faible quantité***

Avec 446'978 tonnes, la récolte des pommes de terre s'inscrit dans la moyenne des dix dernières années, mais bien en dessous de l'année dernière. La qualité, quoique inégale selon les régions, est majoritairement bonne malgré la sécheresse.

En raison d'une récolte de betteraves au plus bas depuis 2006, la production de sucre suisse ne couvrira pas la demande. Il faudra donc en importer, constate l'USP. La récolte globale de miel s'est élevée à 23,2 kilos par ruche, soit un peu plus que la valeur moyenne.

### ***Céréales : Baisse à cause de la sécheresse***

Même si elles ont moins été touchées par la sécheresse que dans d'autres pays européens, les récoltes de céréales panifiables s'inscrivent en dessous de la moyenne de 2017. Même constat pour les céréales fourragères, qui ont davantage souffert du manque de pluie.

Profitant du temps chaud, la récolte de tournesol a encore dépassé celle de l'année passée, selon un recensement de Swiss Granum. En revanche, la sécheresse s'est répercutée sur les quantités de soja et de maïs grain, qui ont respectivement fléchi d'environ 33 % et 20 %.

### ***Lait : Hausse du prix***

La quantité de lait écoulée a augmenté de 1,5 % au cours des neuf premiers mois de l'année par rapport à la même période il y a un an. Les prix ont parallèlement enregistré une légère hausse, de 3,4 %.

### ***Viande : La volaille suisse à la cote***

Concernant la viande, le marché excédentaire du porc – qui fait pression sur les prix – reste un souci pour les éleveurs, «qui doivent déployer de gros efforts pour s'adapter à la demande». Selon les spécialistes, cette situation se poursuivra dans les années à venir.

Les consommateurs helvétiques continuent de privilégier la volaille suisse, dont la production était de 5 % supérieure à celle de 2017, jusqu'au mois de septembre inclus. Les oeufs suisses conservent eux aussi la faveur des clients.